

# ROB 2018



## Analyse financière 2014-2020

# Présentation de la Commune de Libourne

## Les chiffres clés

- Commune membre de la Communauté d'Agglomération du Libournais
- Population : 25 522 habitants en 2018
- Superficie : 2 063 ha
- Densité : 1 222 habitants par Km<sup>2</sup>
- 273 résidences secondaires
- 2 122 logements sociaux
- 12 306 logements
- 124 663 mètres de longueur de voirie
- Revenu par habitant (INSEE) : 12 547,23 €
- Revenu moyen de la strate : 14 745,37 €

# SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 28/03/2018

Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le



ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE

<b>A. Méthodologie</b>	page 5
<b>B. La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs</b>	page 8
1. Les charges de personnel	page 9
2. Les effectifs	page 15
3. Les rémunérations	page 19
4. Les avantages en nature	page 23
5. Le temps de travail	page 25
<b>C. La structure de la dette consolidée</b>	page 28
1. Les tableaux de bord	page 29
2. Les caractéristiques de la dette	page 32

# SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 28/03/2018

Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le



ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE

<b>D. L'analyse rétrospective 2014-2016 et prospective 2017-2020</b>	page 36
1. Synthèse des éléments de rétrospective 2014-2016	page 37
2. Analyse prospective 2017 – 2020	page 41
3. Conclusion	page 61
<b>E. Les budgets annexes</b>	page 63
1. Service Public Local de l'Assainissement	page 64
2. Servie Public Local de l'Eau	page 70
3. Port de Libourne - Saint-Emilion	page 75
4. Festivités Actions Culturelles	page 80

# A.

# Méthodologie

# Le contexte s'imposant à la collectivité

## ▲ Contexte macro-économique

- ▲ Accélération progressive du rythme de croissance du PIB : après 1,9% en 2017, la Banque de France prévoit (dans son exercice de prévisions de décembre 2017) 1,6 à 1,8% par an sur la période 2018-2020.
- ▲ Après un niveau d'inflation en 2017 à 1,2%, elle se stabiliserait entre 1,2 et 1,4% en 2018 et 2019, avant de progresser de nouveau en 2020.

## ▲ Environnement du secteur public local

- ▲ Après un prélèvement de 11,5 Mds d'€ entre 2014 et 2017 sur les collectivités, la LF pour 2018 prévoit une stabilisation de la DGF. Toutefois, la dotation forfaitaire des communes et la dotation d'intercommunalité pourront être amenées à varier afin de financer les mouvements de population et de péréquation.
- ▲ Le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité est fixé pour 2018 à 1,20% , la progression des bases sera alors plus importante que le constat de ces 2 dernières années (hors revalorisation physique).
- ▲ La réforme de la taxe d'habitation n'impacte pas le produit perçu par les collectivités, le gouvernement ayant retenu la méthode du dégrèvement.
- ▲ Les collectivités dont les DRF sont supérieures à 60M €, contractualiseront avec l'Etat sur une évolution annuelle de 1,2% et verront leur ratio de désendettement mis sous surveillance.
- ▲ Pour la troisième année consécutive, le FSIL est reconduit sous l'appellation DSIL.

# Les objectifs et la méthodologie

Envoyé en préfecture le 28/03/2018

Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE

## Les objectifs

- ▲ Analyser les indicateurs de gestion de la ville afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper son évolution.
- ▲ Permettre de dégager des pistes de travail / fixer des objectifs cohérents pour préserver les indicateurs financiers.
- ▲ Déterminer l'impact du PPI sur les indicateurs financiers de la ville.

## La méthodologie

Les données renseignées :

- ▲ 2017 : Intégration du CA estimé.
- ▲ 2018 et suivants : intégration des éléments prévisionnels.

# B.

## La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs



# 01

---

## Charges de personnel

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de la section de fonctionnement.

La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

La diminution constatée depuis 2014 résulte des :

- Transferts des services Enfance/Petite Enfance à La Cali au 01/01/2015
- Transferts via la création de services communs Ville/Cali/CCAS (DST, Communication, Fiscalité) en 2016
- Gestion des départs en retraites
- Transferts via la création de services communs Ville/Cali/CCAS : DGS, Finances, DSI, DRH, DST (patrimoine, secrétariat, BEG-SIG), Achat et commande publique, affaires juridiques) en 2017

Cette diminution des dépenses en 2017 est atténuée par :

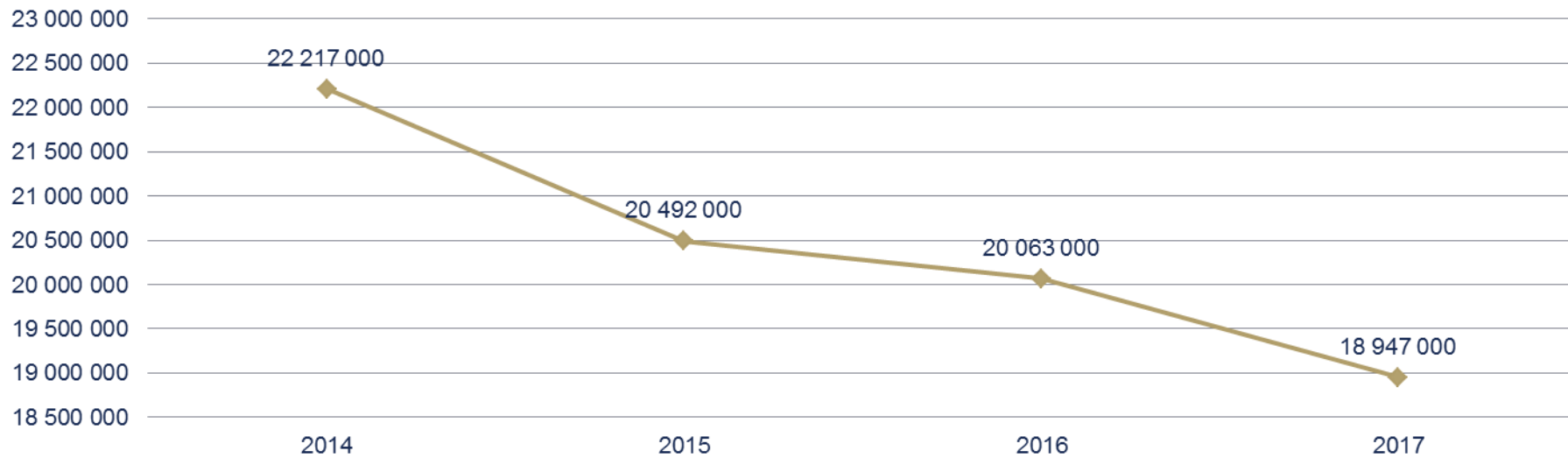
- L'augmentation de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> février 2017 (+0,6%)
- La prise en compte en année pleine de cette augmentation opérée au 1<sup>er</sup> juillet 2016 (+0,6%)  
=> coût de cette augmentation sur budget 2017 = 155 000 €
- La prise en compte d'un GVT ( glissement vieillesse technicité) important : 195 000€
- La mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 du protocole parcours professionnels carrière et rémunération au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les revalorisations des grilles indiciaires ont concerné toutes les catégories de fonctionnaires et de contractuels (A-B-C).
- Le remplacement en quasi-totalité des départs à la retraite en 2017 soit 14/15, (7/13 en 2015 et 13/21 en 2016)

# Evolution des Charges de Personnel – Entre 2014 et 2017

Envoyé en préfecture le 28/03/2018  
Reçu en préfecture le 28/03/2018  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE

Année	Coûts charge de personnel
2014	22 217 000
2015	20 492 000
2016	20 063 000
2017*	18 947 000

\* transfert personnel suite à mutualisation Ville/Cali des services DGS, Finances, DSI, DRH, Fiscalité, DST : patrimoine, secrétariat, BEG-SIG, Commande publique, juridique



# Evolution des Charges de Personnel

## Approche consolidée

Envoyé en préfecture le 28/03/2018

Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE

	2014	2015	2016	2017	Prévisionnel 2018
Chapitre 012 Charges de personnel	22 217 014	20 492 565	20 063 983	18 947 671	18 670 000
Part des charges de personnel enfance jeunesse petite enfance prélevé sur l'AC	2 603 260	2 603 260	2 603 260	2 603 260	2 603 260
Part des charges de personnel des services mutualisés prélevé sur l'AC	0	0	183 649	2 022 106	2 615 301
Convention de gestion enfance, petite enfance jeunesse/mise à disposition agent Ville du service enfance à la Cali (titre de recette Ville )	-2 822 700	-646 380	-628 054	- 555 501	-622 950
Mise à dispositon DGA et assistante ville à la Cali (titre de recette ville)	0	-35 487	-38 094	0	0
Mise à disposition assistante DGA Ville à la Cali service économique (recette ville)	-21 031	-21 722	-21 456	-30 983	- 31 600
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>21 976 543</b>	<b>22 392 236</b>	<b>22 163 288</b>	<b>22 986 553</b>	<b>23 234 011</b>
Ecart en €		415 693	-228 948	823 265	247 458
Evolution annuelle en %		1,90 %	-1,02 %	3,71 %	1,08 %
<b>Evolution annuelle moyenne de 2014 à 2018 en %</b>					<b>1,40%</b>

Un effort important sera mis en œuvre en 2018, conformément aux attentes du gouvernement en matière de dépenses publiques : limiter l'augmentation des dépenses de personnel à +1,2%

La réussite de l'objectif d'une augmentation de +1,2% résultera :

- d'une diminution du glissement vieillesse technicité (GVT)
- du respect du plan de recrutement 2018 qui sera arrêté lors des discussions budgétaires
- d'un effort sur la diminution du montant des heures supplémentaires
- du résultat attendu des premières mesures du plan de lutte contre l'absentéisme

# 02

---

## Les effectifs

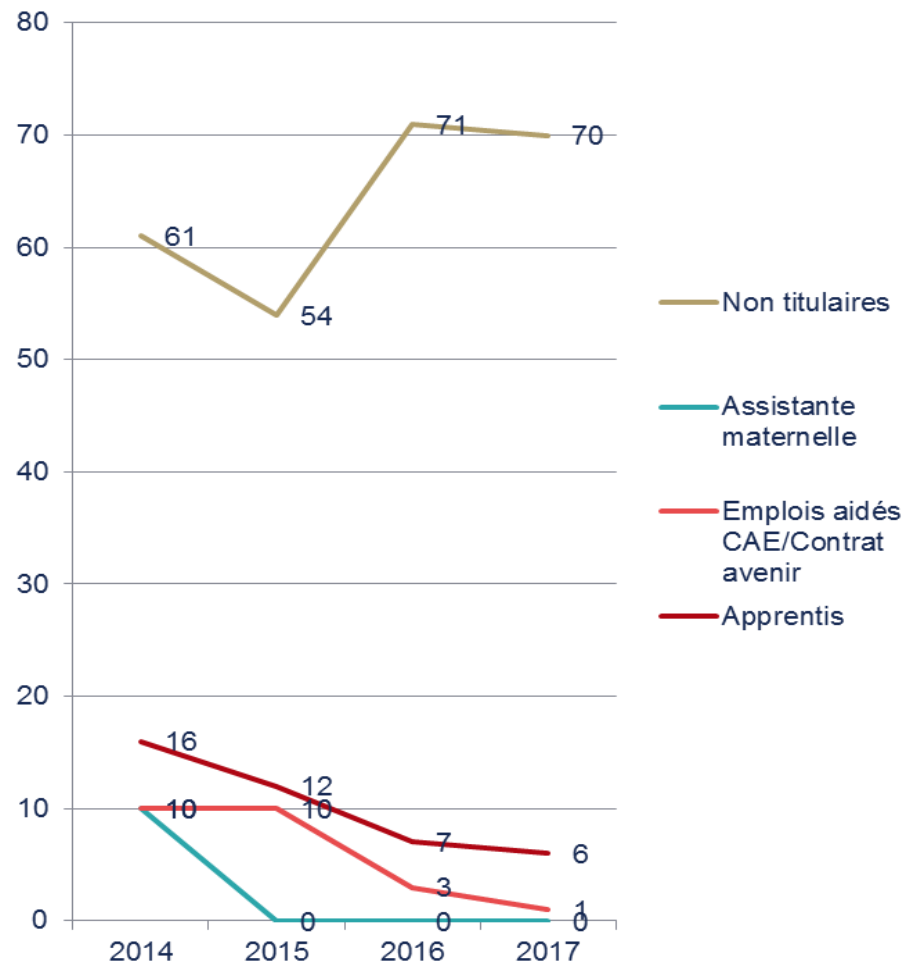
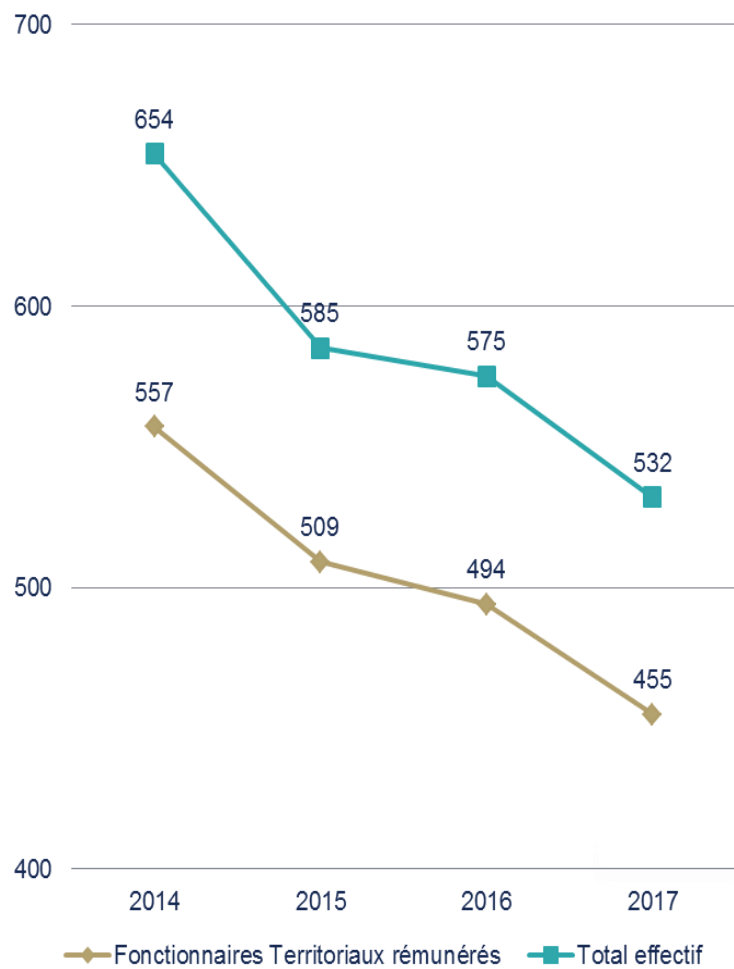
# Evolution des effectifs à la Mairie Libourne sur la période 2014 et 2017

Envoyé en préfecture le 28/03/2018  
 Reçu en préfecture le 28/03/2018  
 Affiché le   
 ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE

Année	Fonctionnaires Territoriaux	Non- titulaires	ASEM	Emplois aidés et apprentis		Total
				CES/CEC/CAE Emplois avenir	Apprentis	
2014	557	61	10	10	16	<b>654</b>
2015	509	54	0	10	12	<b>585</b>
2016	494	71	0	3	7	<b>575</b>
2017	455	70	0	1	6	<b>532</b>



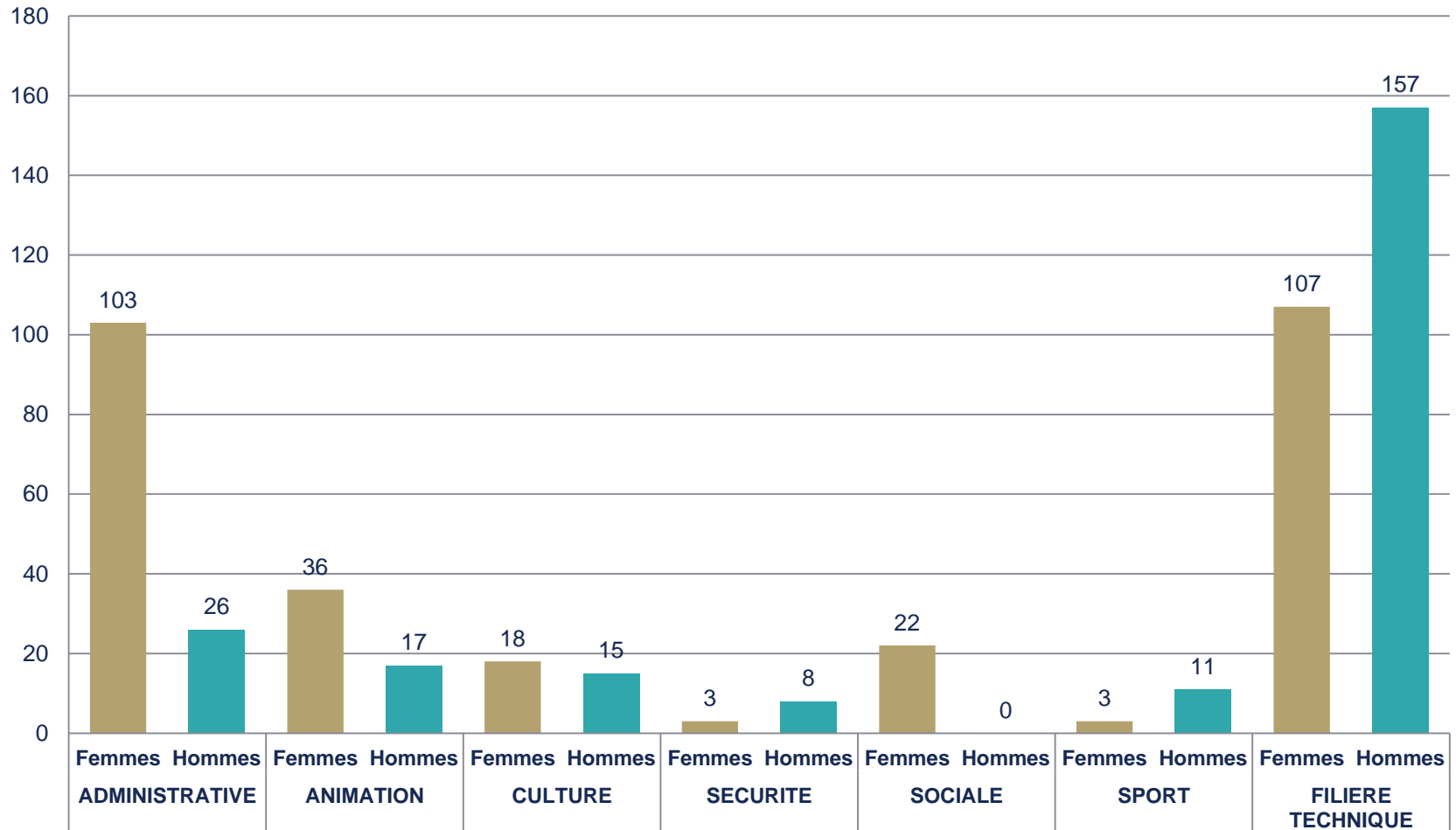
# Evolution des effectifs à la Mairie Libourne entre 2014 et 2017



# Etat récapitulatif des effectifs par filières

## au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Envoyé en préfecture le 28/03/2018  
 Reçu en préfecture le 28/03/2018  
 Affiché le   
 ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE



# 03

---

## Les rémunérations

Les dispositions du **protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)** portant sur une revalorisation des grilles indiciaires partiellement compensée par un mécanisme de transfert primes/point, ont été mises en œuvre en 2017 (catégories A et C, ainsi que les cadres d'emplois de catégorie B non concernés par le 1<sup>er</sup> volet de la mesure en 2016).

Les **revalorisations indiciaires** devaient se poursuivre au 1<sup>er</sup> janvier 2018 mais ont été **reportées d'un an** (décrets du 21.12.2017).

La LFSS 2018 a rétabli la **journée de carence** pour les fonctionnaires en situation d'arrêt maladie.

Elle instaure par ailleurs au 1<sup>er</sup> janvier 2018 une **hausse de 1,7 points de la C.S.G.**, pouvant être compensée pour les salariés notamment par la suppression de la contribution de solidarité et l'indemnité compensatrice créée à cette même date.

Pour l'employeur, l'impact financier sera limité par la baisse de 1,7 points de la cotisation patronale d'assurance maladie applicables aux agents CNRACL.

Le **SMIC** a été revalorisé de 1,24% au 1<sup>er</sup> janvier : impact négligeable pour la Ville de cette mesure qui concerne essentiellement les apprentis

Enfin, le dispositif des **emplois aidés** à destination du secteur non marchand est en **phase d'extinction**

Un diagnostic de la politique indemnitaire de la collectivité va être initié cette année en vue d'une mise en conformité avec les nouvelles règles statutaires de rémunération prévoyant la mise en place d'un « *régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel* » (**RIFSEEP**).

➤ **Vers une meilleure gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**

Le suivi individualisé des parcours professionnels, rendu possible par la création d'un poste dédié dans le cadre de la mutualisation de la DRH avec La Cali et le CCAS intervenue fin 2016, permet d'initier une optimisation des ressources par une dynamisation de la mobilité interne.

➤ **Une gestion proactive de la problématique de l'absentéisme**

Une cellule dédiée (0,5ETP) a été installée fin 2017 en vue de déployer un plan d'actions de lutte contre l'absentéisme, de renforcer les mesures de prévention des risques et d'accompagner les besoins de reclassement.

# 04

---

## Les avantages en nature

En 2018, 14 agents municipaux, du fait des sujétions auxquels ils sont soumis, bénéficient de l'attribution d'un logement de fonction.

Cet avantage en nature prend la forme de concessions de logement par nécessité absolue de service, conformément au décret n°2012-752 du 9 mai 2012.

Les attributions concernent les agents exerçant des fonctions de concierge ou gardien d'équipement principalement sur les équipements sportifs de la commune et l'hôtel de ville. De 2017 à 2018, on constate la suppression d'un logement de fonction.

Dans le cadre du dialogue budgétaire 2018, un groupe de travail a été constitué en vue de rechercher et proposer de nouvelles modalités de gestion et d'organisation des conciergeries, dans un objectif d'optimisation.



# 05

---

## Le temps de travail

Le règlement général de l'organisation du temps de travail pour les agents de la Mairie et du CCAS fixe à 35 heures de travail effectif hebdomadaire, en moyenne annuelle, la durée du temps de travail.

Compte tenu des compensations consenties dans le cadre de ce règlement général, initialement adopté en 2002, la durée annuelle de référence est de 1568 heures.

Lorsque la durée moyenne du temps de travail est supérieure à 35 heures, les agents bénéficient de repos supplémentaires dans la limite de 21 jours par an (réduction du temps de travail : RTT) :

36 heures hebdomadaires	=	6 jours de RTT
36.5 heures hebdomadaires	=	9 jours de RTT
37 heures hebdomadaires	=	12 jours de RTT
38 heures hebdomadaires	=	17 jours de RTT
38.45 heures hebdomadaires	=	21 jours de RTT

Une concertation avec les représentants du personnel a été initiée début mars en vue de parvenir à une réforme progressive de l'O.T.T. de la collectivité.

Le respect des impératifs légaux en matière de droit du travail orientera ce dialogue social.

# C.

## La structure de la dette consolidée

# 01

---

## Les tableaux de bord

Elements de synthèse	Au 28/02/2018
<p><b>Dettes globale :</b></p>	47 098 839,03 €
<p><b>Taux moyen :</b></p> <p>Le taux d'intérêt moyen est calculé en rapportant le montant des frais financiers des différents emprunts au montant total de l'encours de dette.</p> <p>Calculer le taux moyen de la dette est un indicateur de performance, dans la mesure où il permet de vérifier que le coût financier est cohérent avec les niveaux du marché au moment de l'analyse.</p>	2,14 %
<p><b>Durée résiduelle moyenne :</b></p> <p>La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt</p>	14,68 ans
<p><b>Durée de vie moyenne :</b></p> <p>Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. En effet, un emprunt remboursé in fine « pèsera » plus longtemps qu'un emprunt remboursé chaque année de façon linéaire.</p>	7,68 ans

# 49 contrats d'emprunt et 1 contrats répartis auprès de 8 établissements preteurs

Envoyé en préfecture le 28/03/2018  
Reçu en préfecture le 28/03/2018  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE

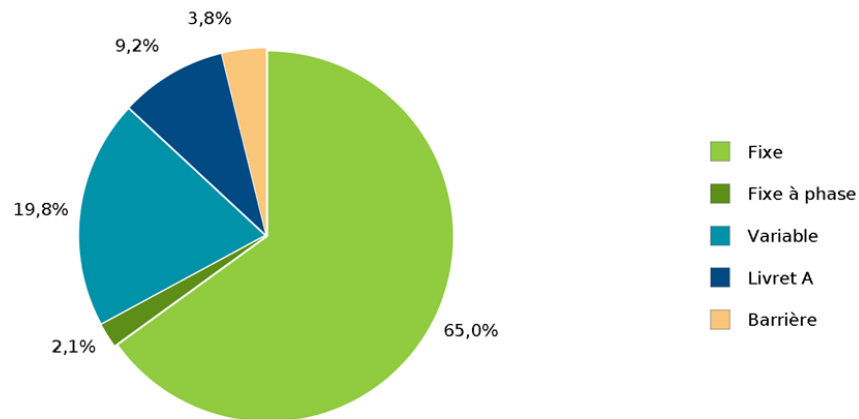
Budget	CRD au 28/02/2018	Taux Moyen annuel	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)
Budget ville	30 257 607,38€	1,95 %	10,96 ans	5,86 ans
Budget assainissement	13 522 063,01 €	2,44 %	23,33 ans	11,88 ans
Budget FAC	815 855,62 €	3,71 %	6,64 ans	3,96 ans
Budget régie des eaux	1 255 312,99 €	2,71 %	18,62 ans	10,21 ans
Budget du Port	1 248 000,03 €	2,01 %	12,61 ans	6,48 ans

# 02

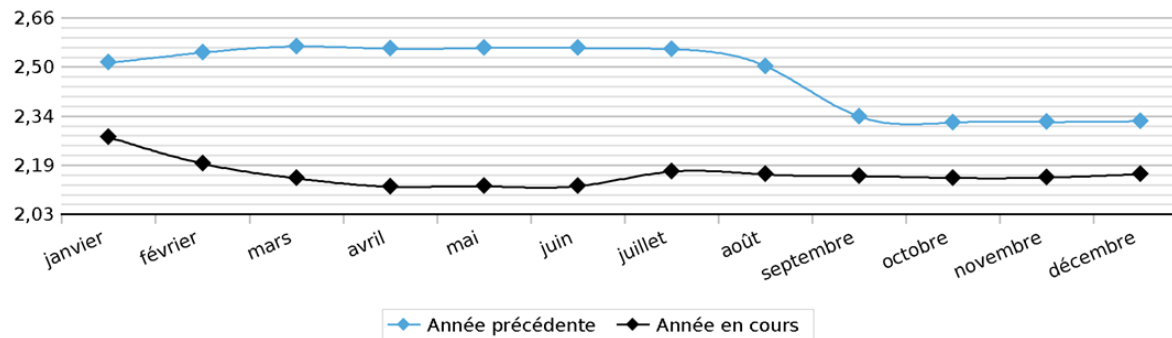
---

## Les caractéristiques de la dette

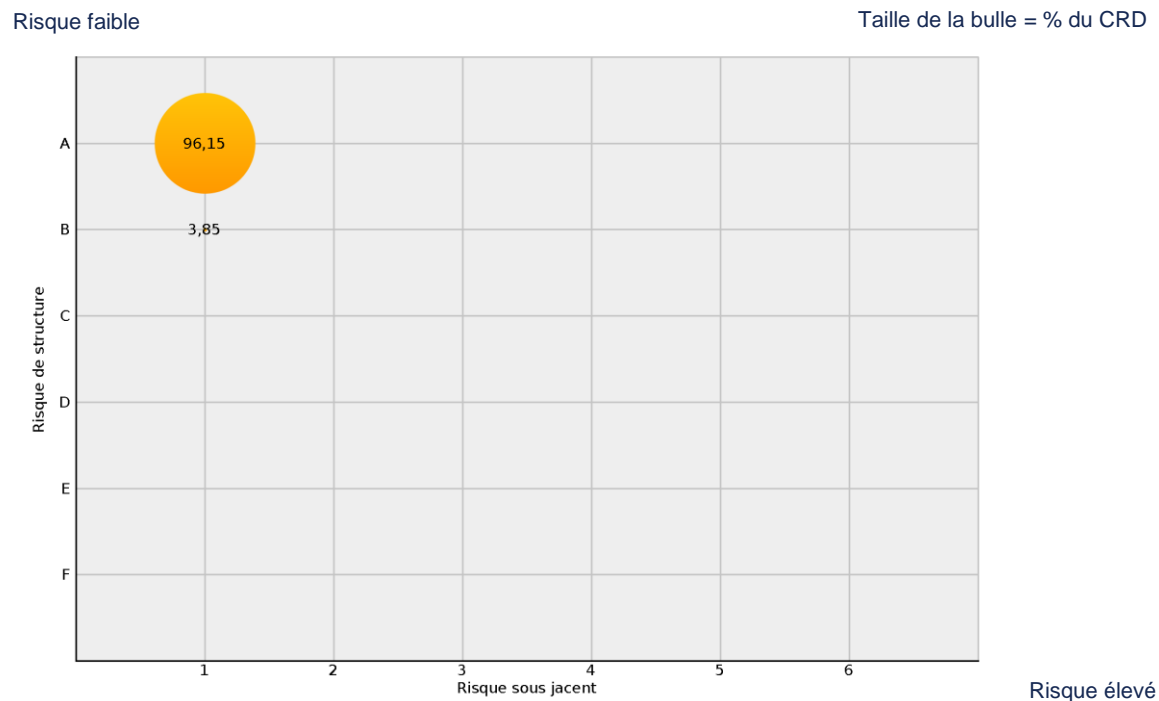




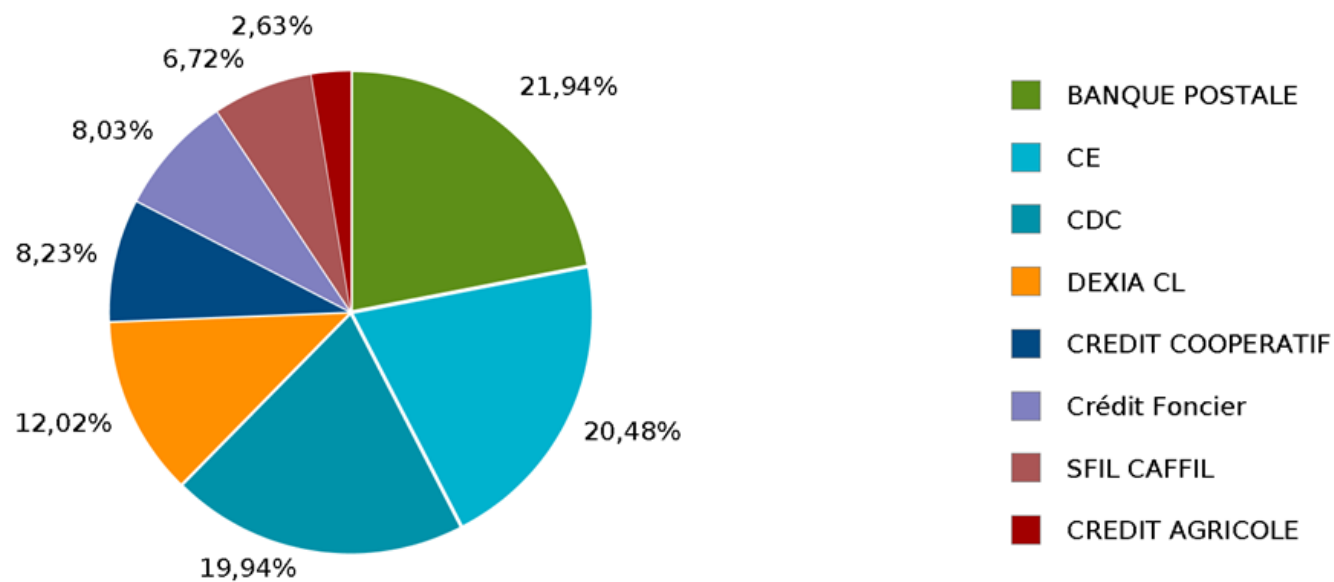
Evolution annuelle du taux moyen (en %)



## Dette selon la charte de bonne conduite (Gissler)



## Dettes par prêteur



# D. L'analyse

## rétrospective 2014-2016

## Prospective 2017-2020

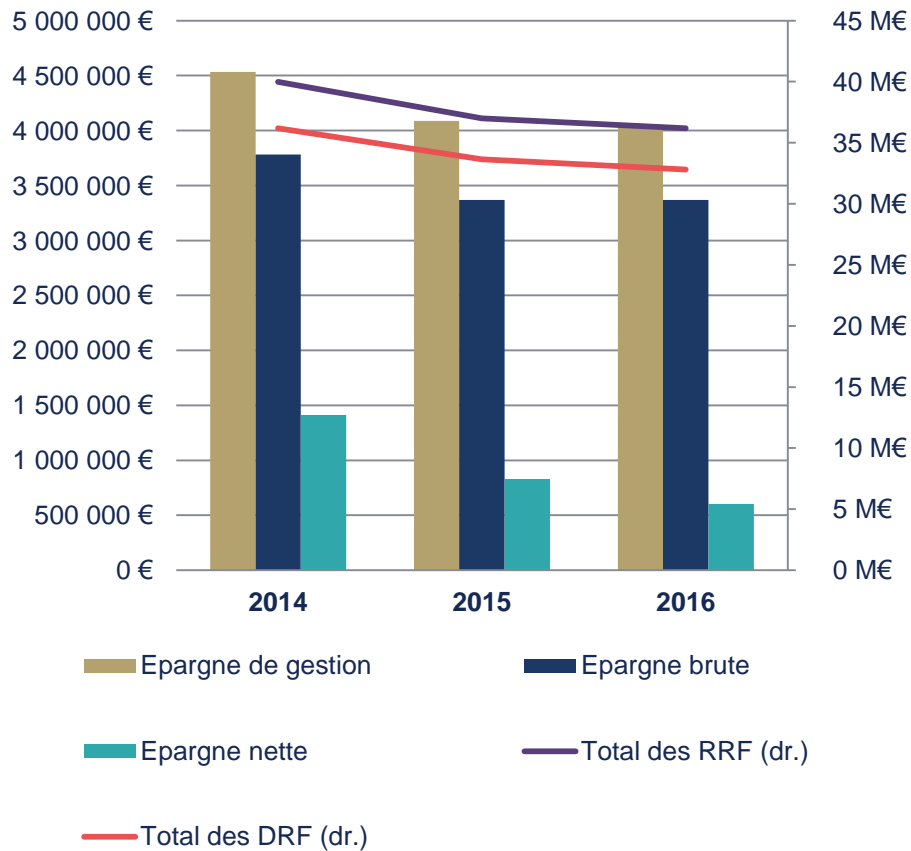
# 01

---

## Synthèse des éléments de rétrospective 2014 - 2016

# Une capacité d'autofinancement en

## demeurant positive



**L'épargne de gestion** est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette). Il s'agit du résultat de fonctionnement hors impact de la dette. Sa diminution observée en 2015 correspond en grande partie à la baisse de la dotation forfaitaire.

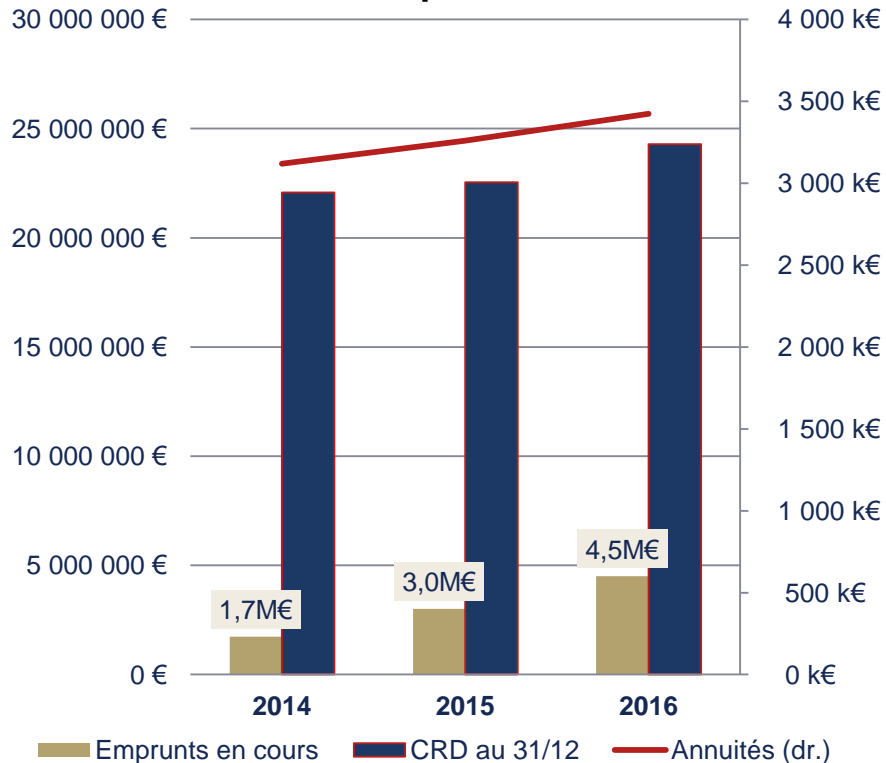
**L'épargne brute** est l'épargne affectée à la couverture du remboursement de la dette. Elle a évolué plus favorablement que l'épargne de gestion, grâce à la diminution des charges financières.

**L'épargne nette** est l'épargne disponible pour investir (le service de la dette étant assuré). Il s'agit de la capacité d'autofinancement de la ville.

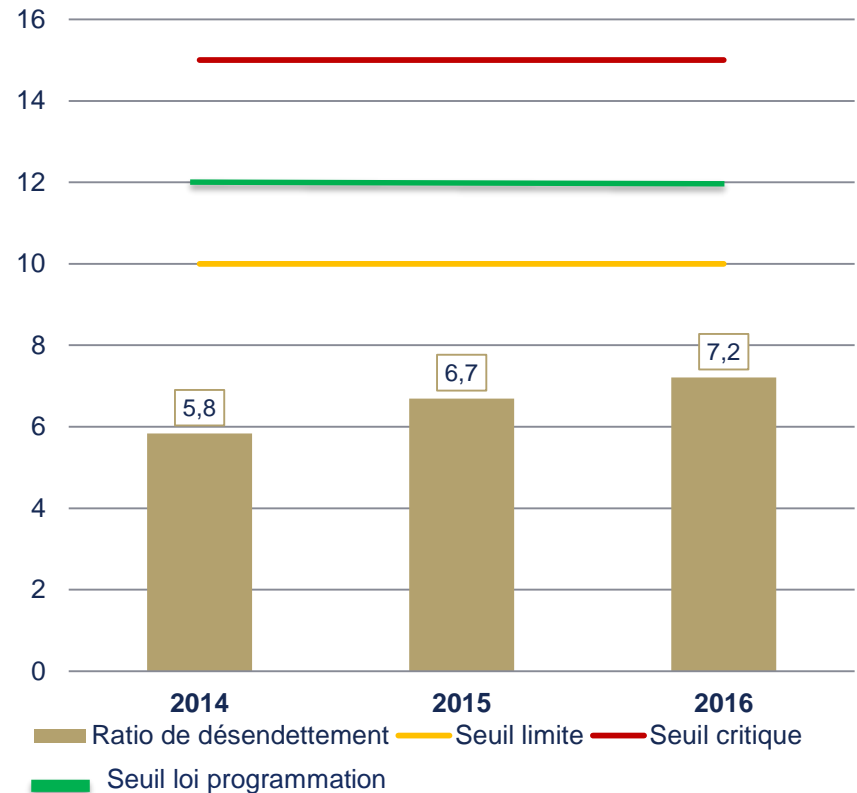
Tout en restant positive elle a néanmoins plus diminuée que l'épargne brute, du fait de l'augmentation des remboursements de capital, induite par une politique volontariste d'investissement

# Un ratio de désendettement en dessous du seuil limite

## Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



## Le ratio de désendettement (en années)

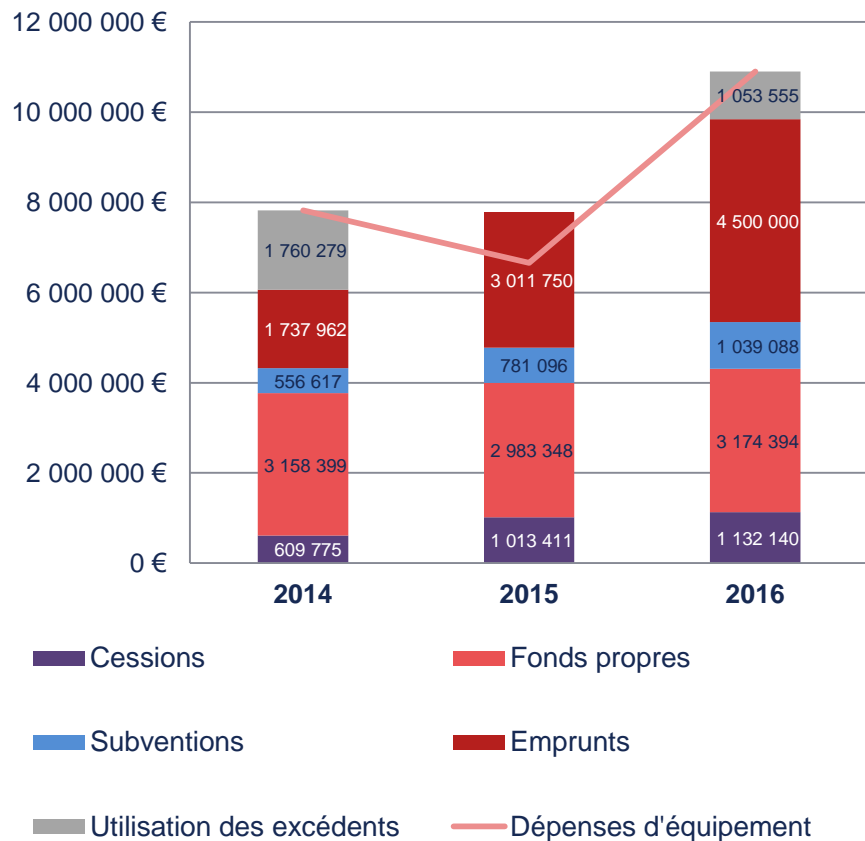


La ville a emprunté 7,5 M€ entre 2015 et 2016, ce qui a fait progresser l'encours de dette ainsi que l'annuité.

Un ratio de désendettement à 7,2 ans en 2016 reste correctement positionné

# Le financement des investissements

## Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement



La ville a réalisé environ 25 M€ de dépenses d'équipement sur la période.

Les fonds propres (épargne nette, FCTVA, taxes d'aménagement, autres recettes, etc.) ont financé 36,7 % des dépenses d'équipement sur la période, à égalité avec l'emprunt (36,4%).

Les produits des cessions représentent 10,9% du besoin de financement et les subventions, 9,4%.

Le solde de la section a été financé via les excédents passés, à hauteur de 2,8 M€, répartis sur 2014 et 2016.



# 02

---

## Analyse prospective 2017 - 2020

# Les hypothèses retenues

Envoyé en préfecture le 28/03/2018

Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE

## Fonctionnement

### RRF :

- Intégration de la dynamique des bases fiscales
- Prise en compte de la loi de finances et simulation des dotations

### DRF :

- Maintien des efforts réalisés sur les dépenses de personnel , sur les charges à caractère général et les subventions
- Prise en compte de l'objectif de la loi de programmation +1,2%

## Investissement

### RRI :

- Un recours à l'emprunt entre 2018 et 2020
- 5,1 M€ de produits des cessions entre 2018 et 2020
- Encaissement du FSIL sur 2018-2019

### DRI :

- Un PPI de 36 M€ entre 2018 et 2020

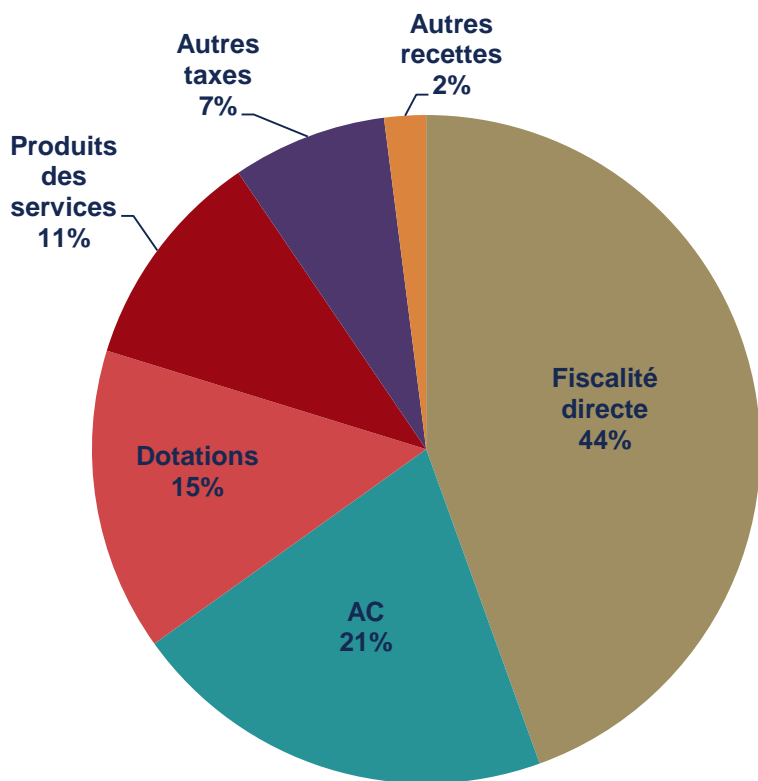
## Équilibre

Fonds de roulement bloqué à 800 000 € sur la période

Détermination du besoin d'emprunt

# Un poids toujours significatif de la fiscalité directe dans les RRF

## Structure des RRF en 2017 (hors produits de cession)



Les contributions directes (44%) constituent le principal poste de recettes. Elles évoluent sous l'effet de la variation des taux, ainsi que par le coefficient d'actualisation des bases fiscales. En 2018, ces dernières seront uniquement impactées par ce coefficient. (1,2% contre 0,4% en 2017).

L'attribution de compensation (AC) représente 21% des recettes réelles de fonctionnement. Elle évolue en fonction de l'intégration intercommunale.

Les dotations (15%) sont impactées par l'effort de redressement des comptes publics et par les écrêtements mis en place pour financer notamment la péréquation verticale.

Les produits des services représentent 11% des RRF. Ils évolueront en fonction des services proposés par la commune et également des grilles tarifaires appliquées.

Les autres taxes (7%) cumulent les éléments de fiscalité indirecte comme les droits de mutation, mais également la péréquation horizontale avec le FPIC.

Les autres recettes (2%) comprennent les produits des services, les atténuations de charges ainsi que les produits exceptionnels.

# Des bases fiscales dynamiques

Envoyé en préfecture le 28/03/2018

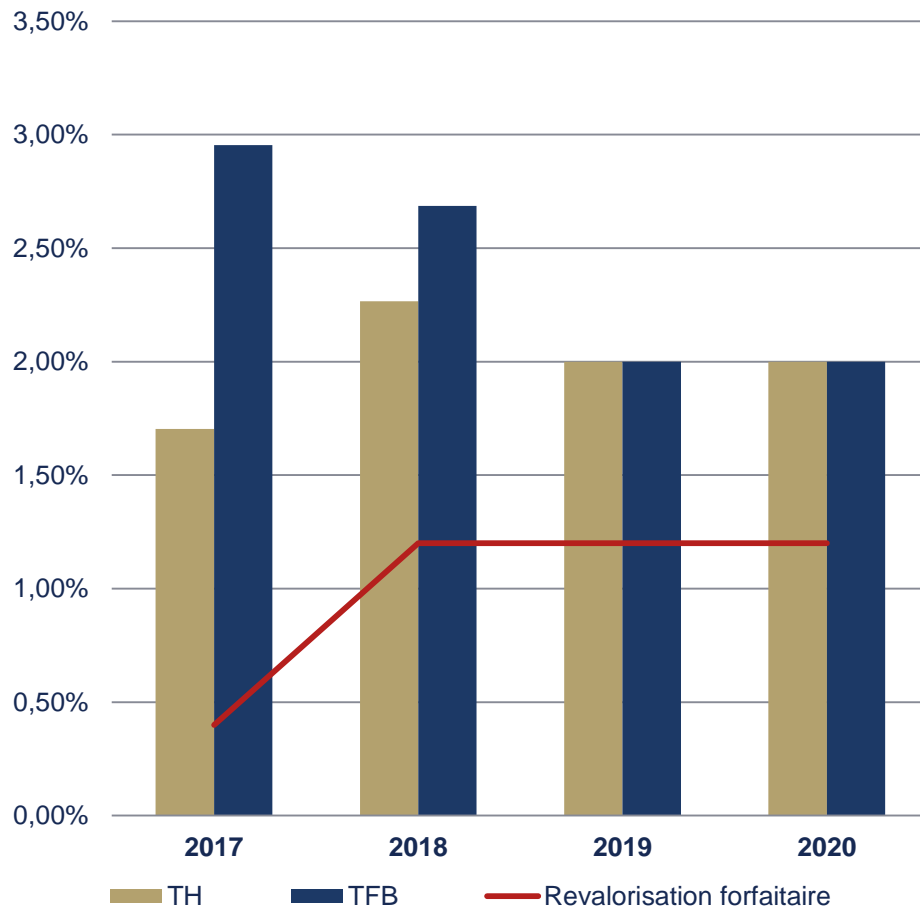
Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE

## Évolution des bases fiscales



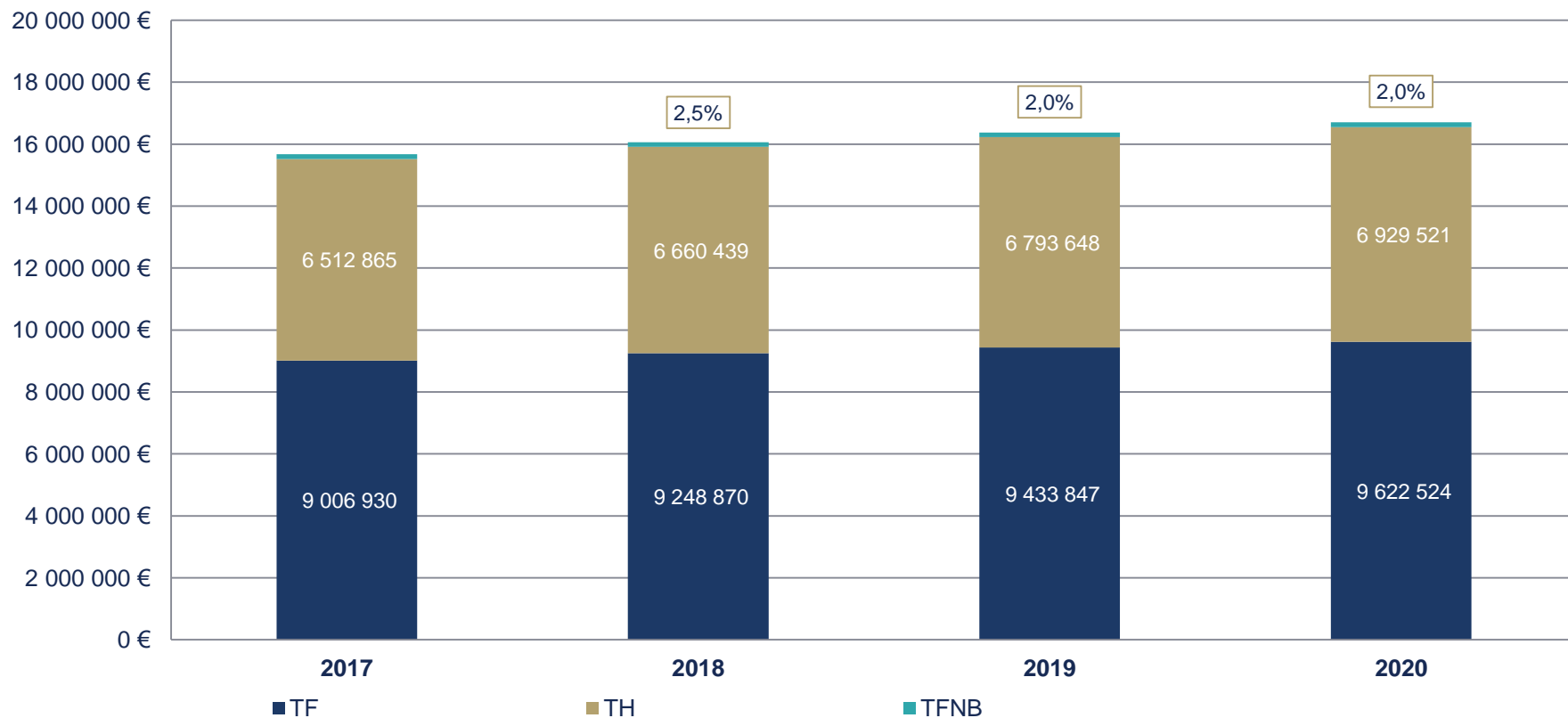
Les bases évoluent sous l'effet de la revalorisation forfaitaire, calculée sur l'inflation constatée l'année précédente (1,2% en 2018).

Le coefficient de revalorisation annuelle a été figé sur le reste de la période.

Il faut ajouter à cela l'évolution physique des bases, déterminée par les services avec l'aide de la CCID.

# La fiscalité directe qui progresse sous l'impulsion des bases

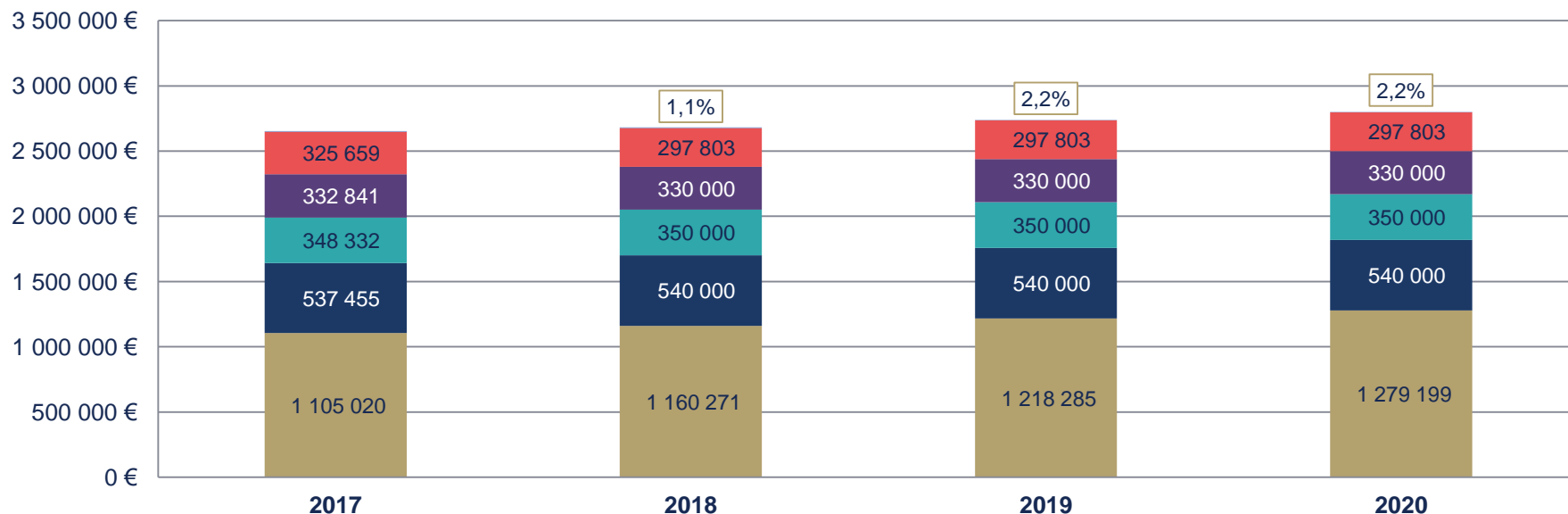
## Évolution du produit des contributions directes



Sans action sur les taux, le produit fiscal n'évolue que sous l'effet de l'accroissement des bases.

# La fiscalité indirecte en progression

## Évolution et répartition du produit de la fiscalité indirecte



En 2017, la fiscalité indirecte a progressé de 8,3%, grâce à la taxe sur la publicité et aux droits de mutation.

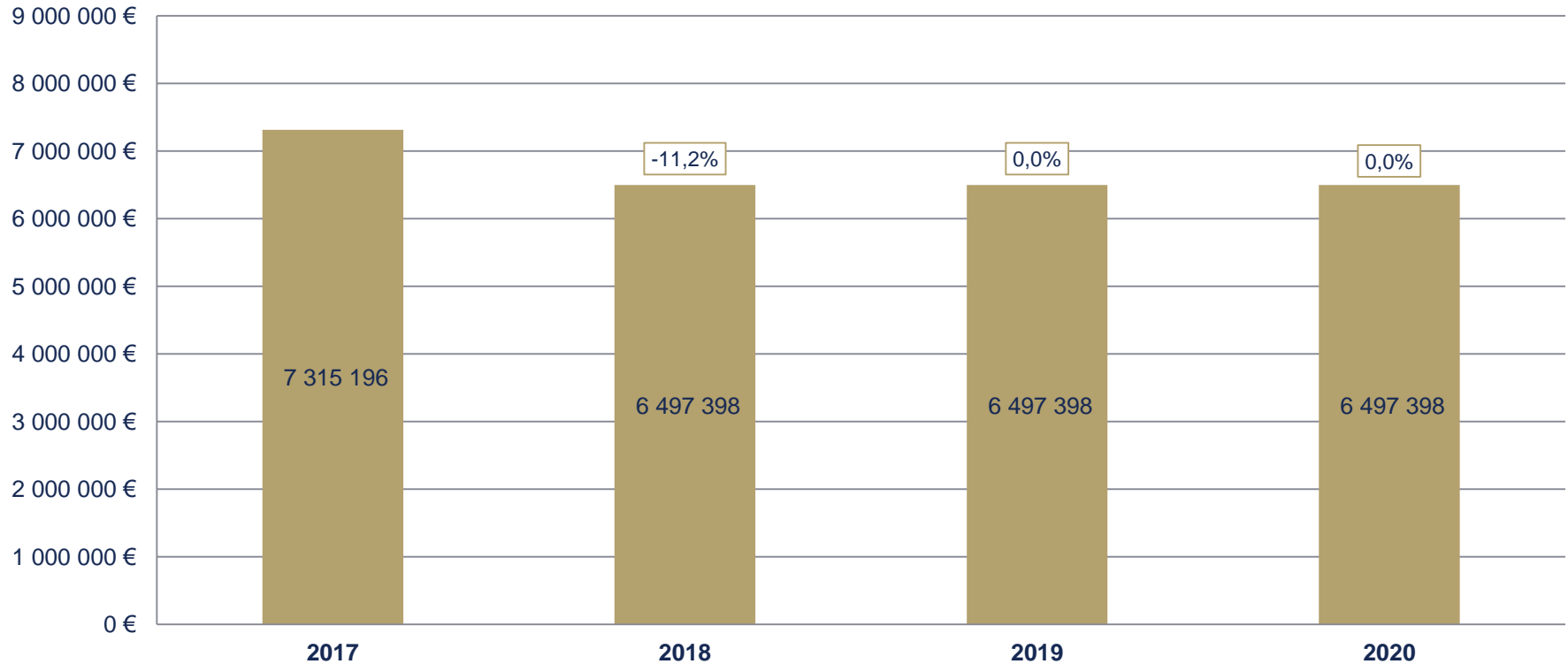
Cette tendance va se poursuivre sur le reste de la période, grâce à un accroissement anticipé à 5 % par an des droits de mutation (cela résulte de l'attractivité du territoire). Les taxes sur l'électricité, la publicité, et l'utilisation du domaine public ont été figées dès 2018.

Enfin, le FPIC va diminuer en 2018 pour la deuxième année consécutive, du fait de l'amélioration du coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la Cali et des mouvements de périmètres au sein de la carte intercommunale. Il a été figé sur le reste de la période.

# Une AC impactée par les transferts de c

## L'EPCI

### Évolution de l'AC versée par l'intercommunalité

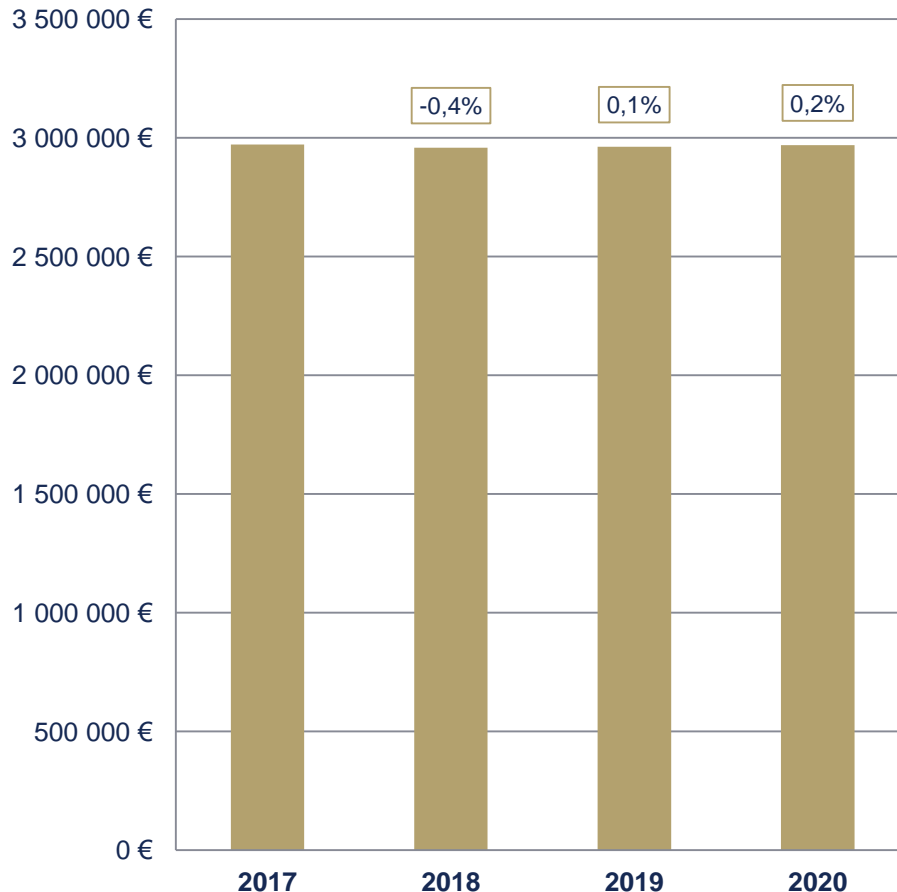


La diminution de l'attribution de compensation constatée en 2017 et en 2018 correspond :

- 1/ A la mutualisation des services entre la ville et l'agglomération
- 2/ Aux transferts de compétences

# Une dotation forfaitaire stabilisée en période

## Évolution de la Dotation Forfaitaire



Entre 2014 et 2017, la dotation forfaitaire (DF) de la ville a notamment varié sous l'effet de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP).

Cette dernière ayant pris fin en 2017, la DF de la ville n'évoluera en 2018 que sous l'effet de la variation de population, et de l'écrêtement.

L'écrêtement de la DF finance 50% des abondements de la péréquation verticale. Puisque ces derniers seront diminués en 2018, l'écrêtement sera inférieur à celui de 2017. Il est simulé à 44 K€ en 2018, puis 30 K€ en 2019.

Il est compensé sur la période par l'effet population, qui va augmenter la DF de la ville d'environ 30 à 35 K€ par an. Cela correspond à une hausse de population DGF de 250 à 300 habitants par an.

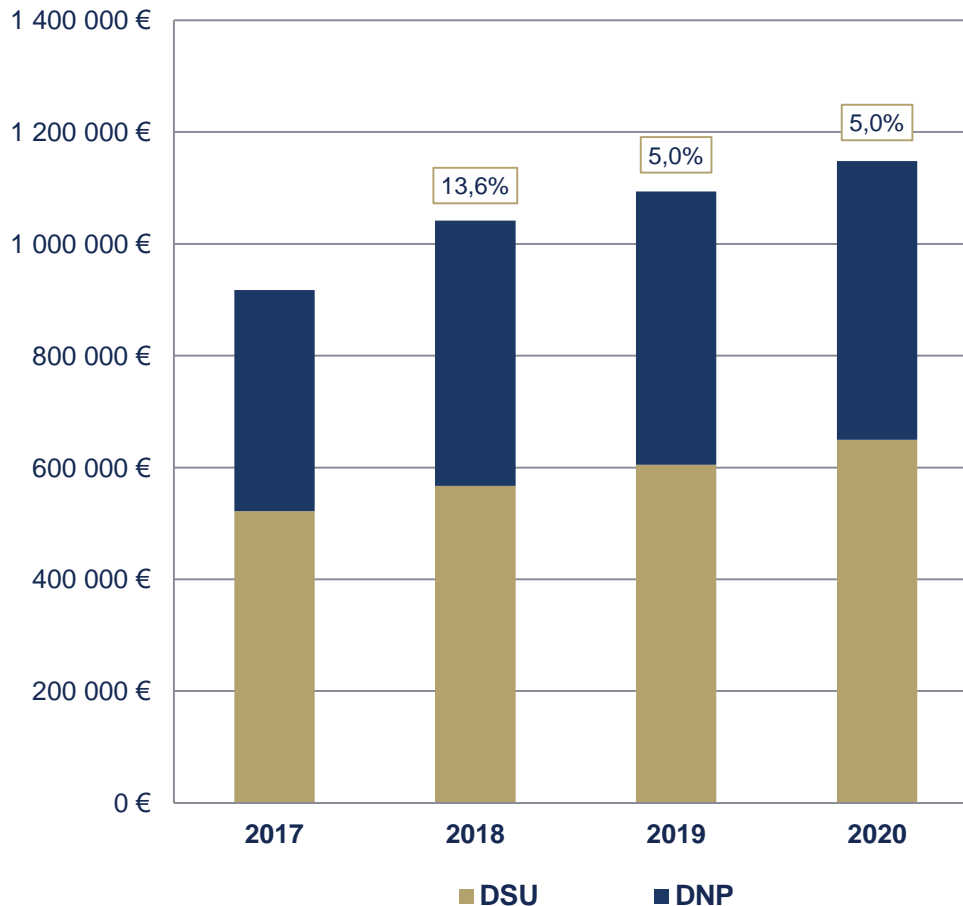
En effet, la dynamique démographique observée lors de ces dernières années devrait se poursuivre.



# Une péréquation verticale toujours

en hausse

## Évolution de la DSU et de la DNP



La ville est éligible à 2 dotations de péréquation:

### 1-La DSU:

En 2017, la ville a connu une forte progression de sa DSU (+19%). Cela s'expliquait notamment par un abondement de 180 M€ de l'enveloppe allouée à cette dotation.

En 2018, cet abondement ne sera « que » de 110 M€. Ainsi, il résulte des simulations un accroissement d'environ 8% par an sur la période.

### 2-La DNP:

Le montant de l'enveloppe est figé. Toutefois, nos simulations font apparaître un accroissement de la DNP de la ville d'environ 2% par an, réparti sur la part principale et la part majoration.

Cela est dû à l'évolution des critères de richesse de la ville de Libourne et des autres communes de la strate.

# Les autres recettes

Envoyé en préfecture le 28/03/2018

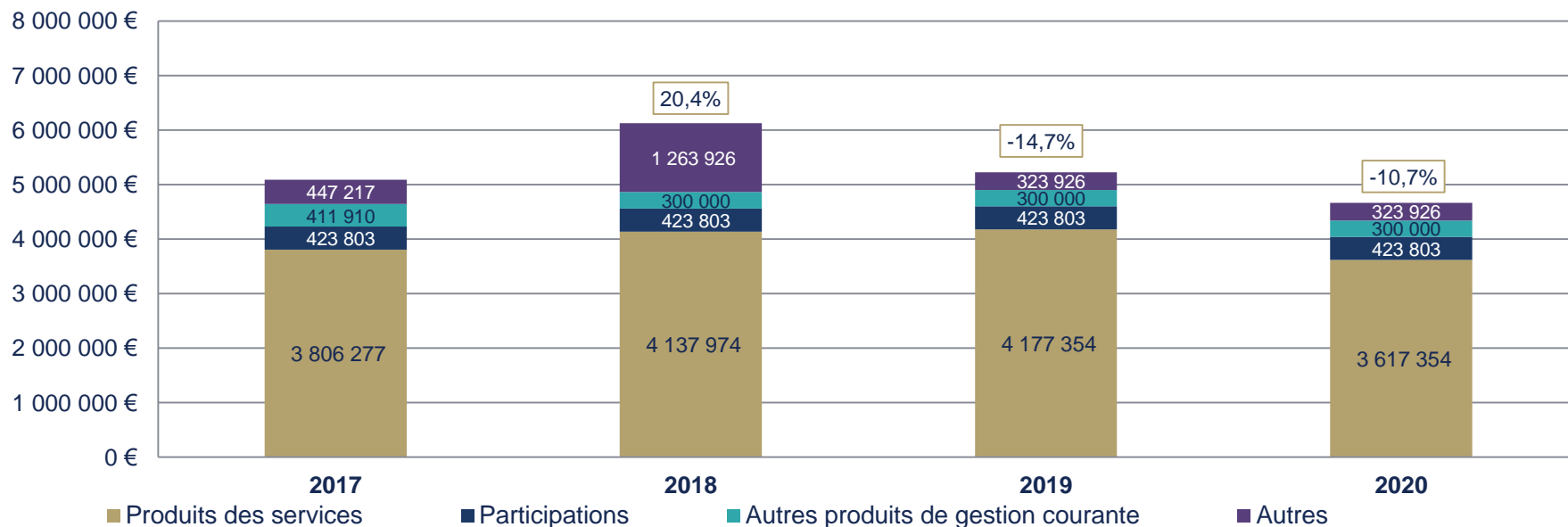
Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE

## Détail et évolution des autres recettes de fonctionnement



Les produits des services compteront en 2018 la recette nouvelle du Forfait Post Stationnement (FPS) pour 200 K€ par an qui se substitueront au produit des amendes de police, perçu en recettes d'investissement.

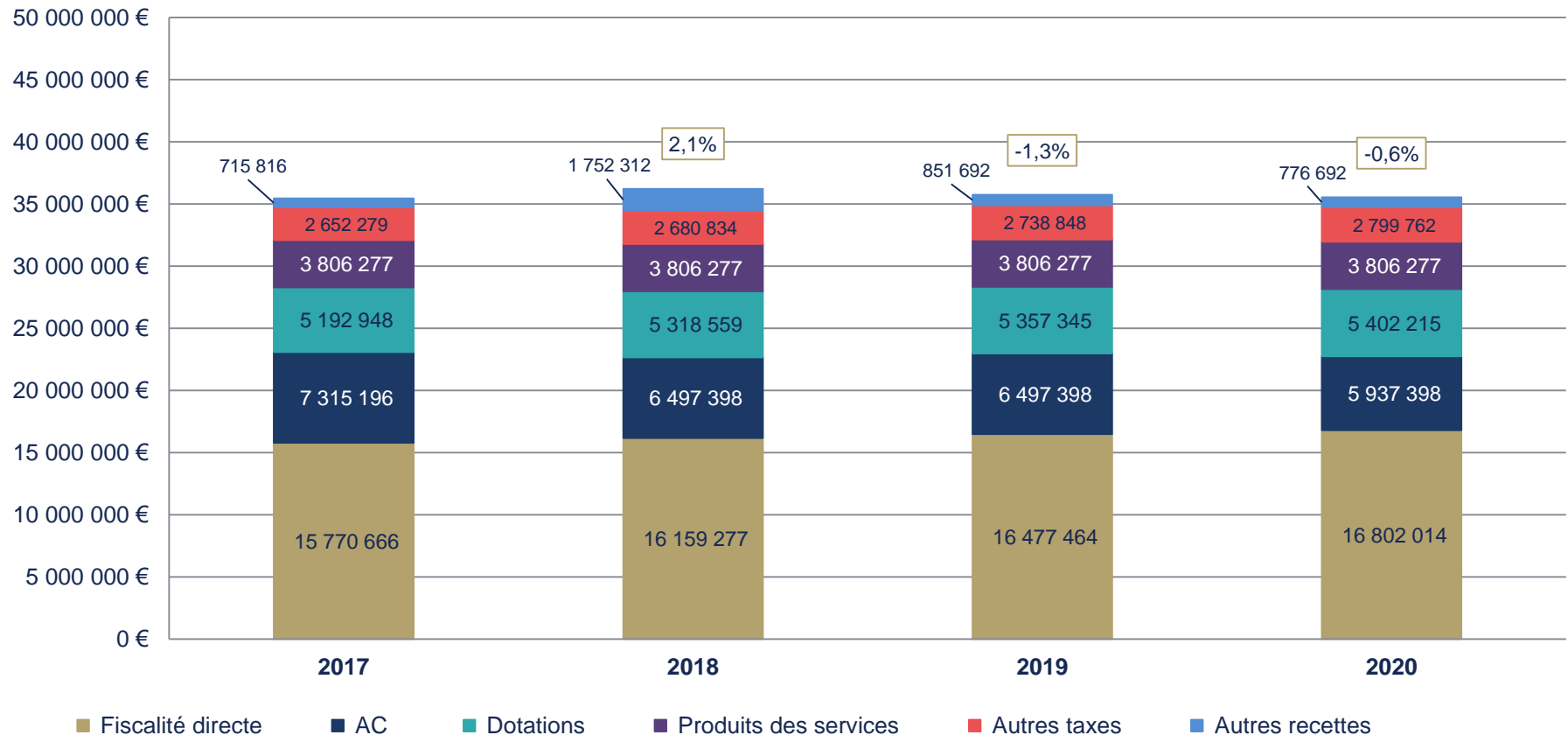
Les autres produits de gestion courante (correspondant aux loyers) sont figés à 300 K€ sur la période, tout comme les participations.

La hausse de 840 K€ des autres recettes en 2018 s'explique par le produit de cession correspondant au prêt relais.

En 2020, les produits des services sont en diminution de 560 K€ liés à la fin de la convention de gestion de la piscine.

# Des RRF peu dynamiques sur la période

## Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



Entre 2017 et 2020, les recettes réelles de fonctionnement ne progressent que de 0,2%, malgré la dynamique des bases fiscales. Elles sont notamment minorées par l'attribution de compensation et la dotation forfaitaire en 2017.

# Des dépenses réelles de fonctionnement dépendantes des charges de personnel

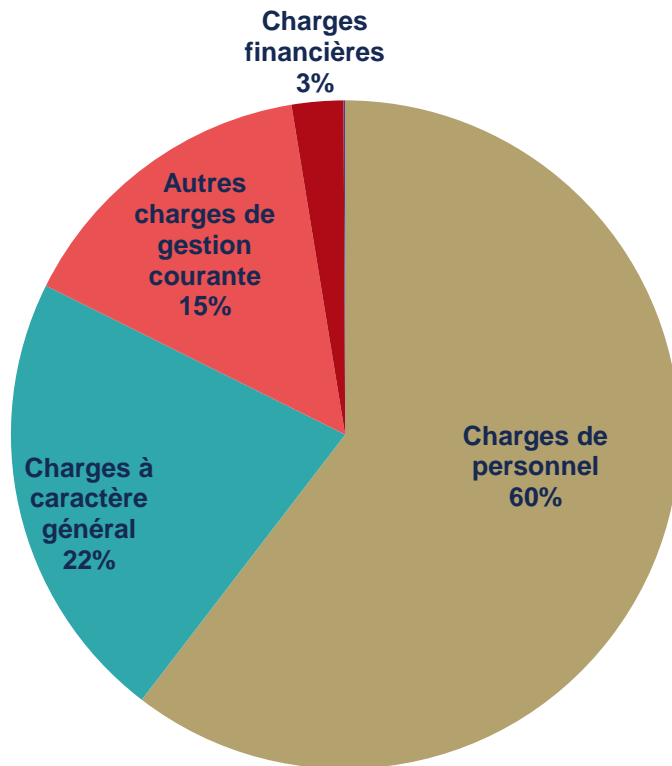
Envoyé en préfecture le 28/03/2018

Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le

ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE

## Structure des DRF en 2017



Les charges de personnel (60%) constituent le principal poste de dépenses. Elles sont impactées par les effets de décisions prises au niveau national (revalorisation des catégories A et B, rythmes scolaires, revalorisation du point d'indice, etc.) mais également au niveau de la collectivité (départs à la retraite, recrutements, remplacements, mutualisations, etc.).

Les charges à caractère général (22%) comprennent les contrats conclus par la ville (énergie, eau, etc.), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée par l'inflation.

Les autres charges de gestion courante (15%) correspondent aux subventions versées par la commune et à ses participations aux syndicats.

Les charges financières (3%) évolueront en fonction de la politique d'endettement de la collectivité et des variations des taux d'intérêt.

# Des charges de personnel maîtrisées

## Évolution des charges de personnel



Le ratio des dépenses de personnel s'élève à 60,4%. Il est comparable à la moyenne constatée sur l'ensemble des villes de 20 000 à 50 000 h. en 2016 (60,1%). Cet élément est à mettre en relation avec les services proposés à la population.

Les diminutions observées en 2017 et 2018 s'expliquent par les mutualisations de personnel entre la ville et la CALI. Cela compense en partie la diminution de l'attribution de compensation.

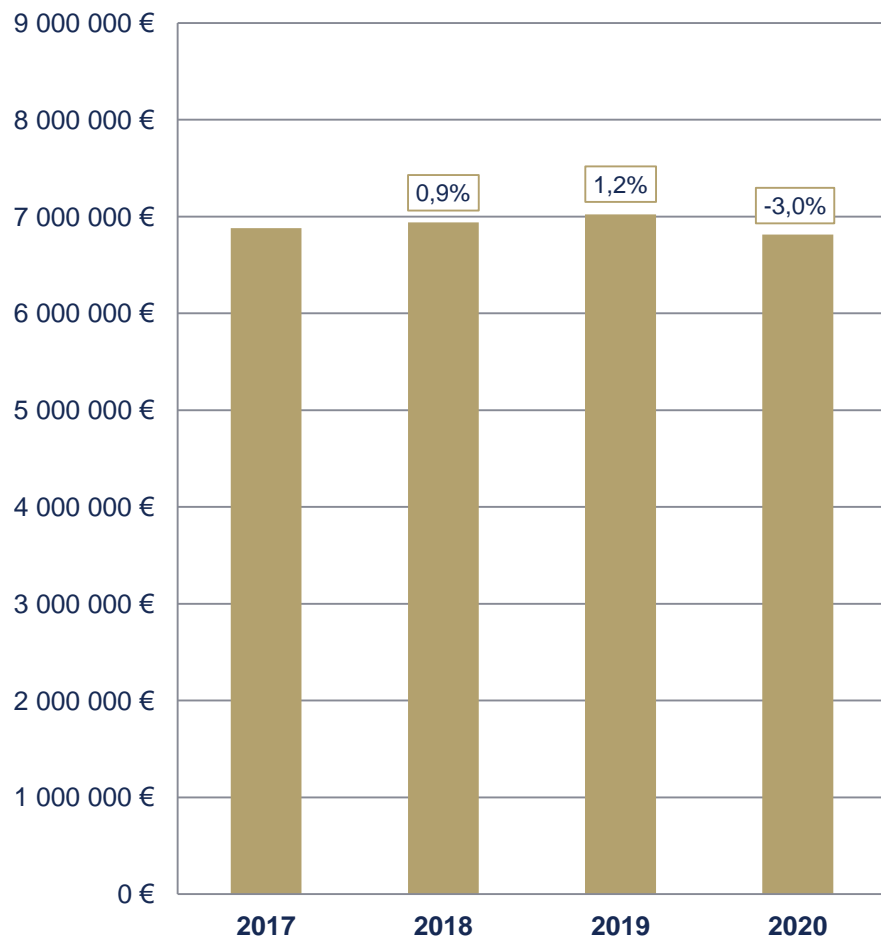
En 2019, une évolution de 1,2% a été retenue, ce qui est inférieure à la dynamique des rémunérations.

Cela suppose donc des économies à réaliser sur ce chapitre.

La diminution observée en 2020 correspond également à la fin de la convention de gestion piscine.

# Des charges à caractère général évolution contrainte

## Évolution des charges à caractère général



Le ratio du chapitre par rapport aux dépenses de fonctionnement, qui s'élève à 21,9%, est légèrement inférieur à la moyenne constatée en 2016 sur l'ensemble des communes au niveau national (24,3%). Cette donnée est également à mettre en relation avec le niveau de services proposés par la collectivité.

Dès 2018, une évolution de 1,2% par an a été retenue, après déduction de la baisse de charges liée aux mutualisations de services en 2018 et de la fin de la convention de gestion en 2020.

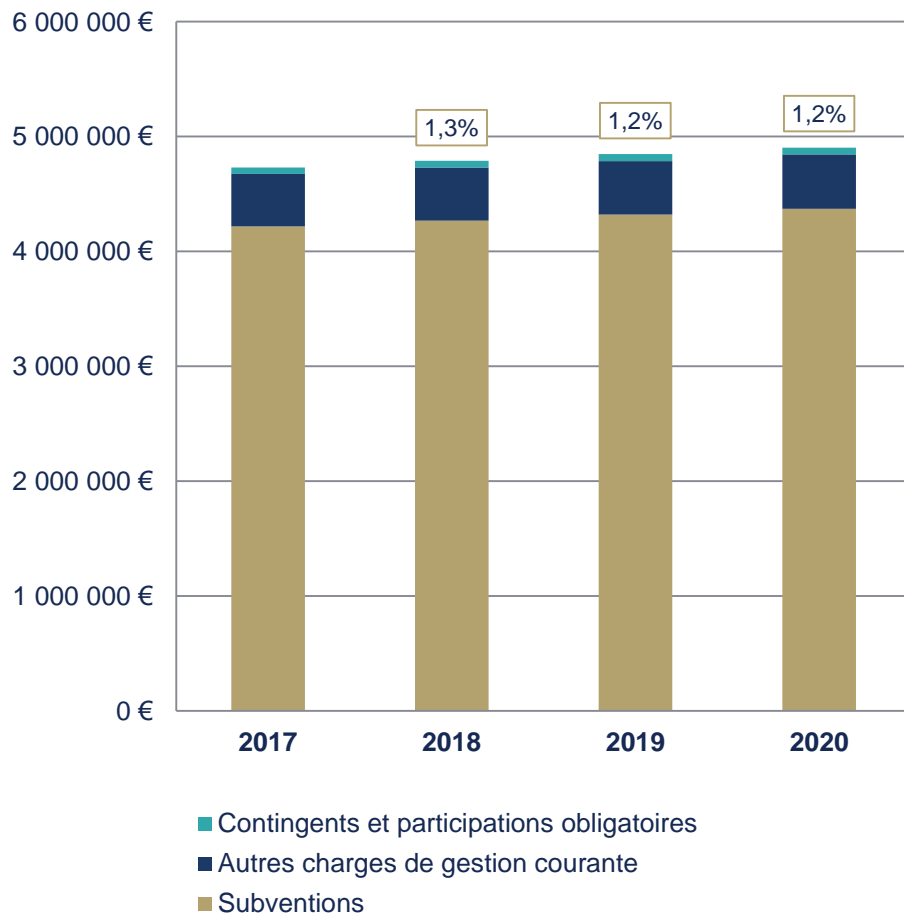
Ainsi, 2019 semble être le seul exercice « ordinaire » de la prospective.

**Attention** : une évolution de ce chapitre à seulement +1,2%/an correspond à une rigueur de gestion et un contrôle de la dépense applicable à l'ensemble des services.

A noter que les anticipés d'inflation à horizon 2020 sont supérieur à +1,2%.

# Une progression contenue des charges de gestion courante

## Évolution des charges de gestion courante



**Les subventions versées au CCAS et aux associations** regroupent 89,2% des dépenses du chapitre.

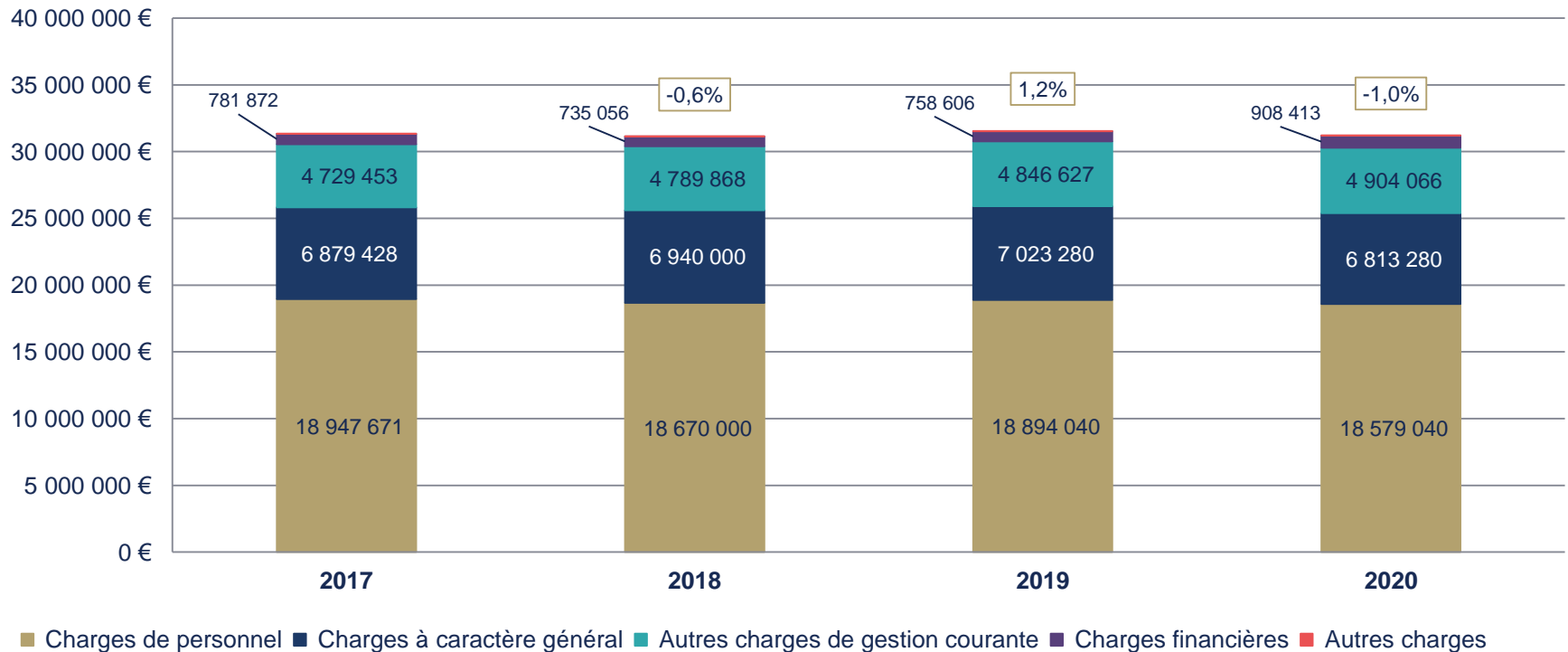
Ici aussi, une variation de 1,2% par an a été retenue correspondant au seuil d'évolution des DRF applicable pour les collectivités contractualisant avec les services de l'Etat.

**Les contingents et participations obligatoires** aux syndicats sont en très fort recul en 2017, puisque la contribution au SDIS a été transférée à l'EPCI.

Pour **les autres charges de gestion courante**, une évolution de 1,2% par an a également été appliquée.

# Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

## Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



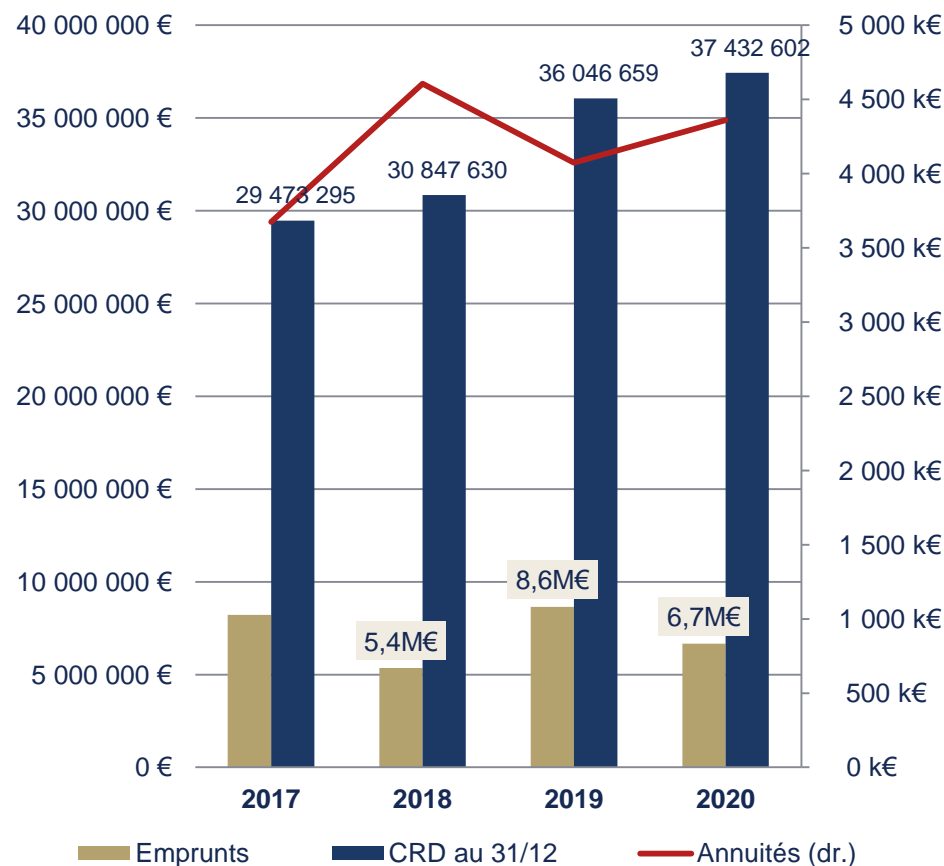
Les DRF de la ville sont en recul de 4,4% en 2017, du fait des transferts de charges à la CALI. Ce processus se poursuit en 2018 et 2020, ce qui explique les nouvelles diminutions des dépenses lors de ces deux années.

L'évolution de 2019 est limitée à 1,2%, ce qui correspond à l'objectif fixé par l'Etat aux collectivités locales.



# Des emprunts nouveaux en lien avec la dynamique d'investissement

## Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Pour le financement de ses investissements, la ville a mobilisé plus de 8 M€ d'emprunt en 2017.

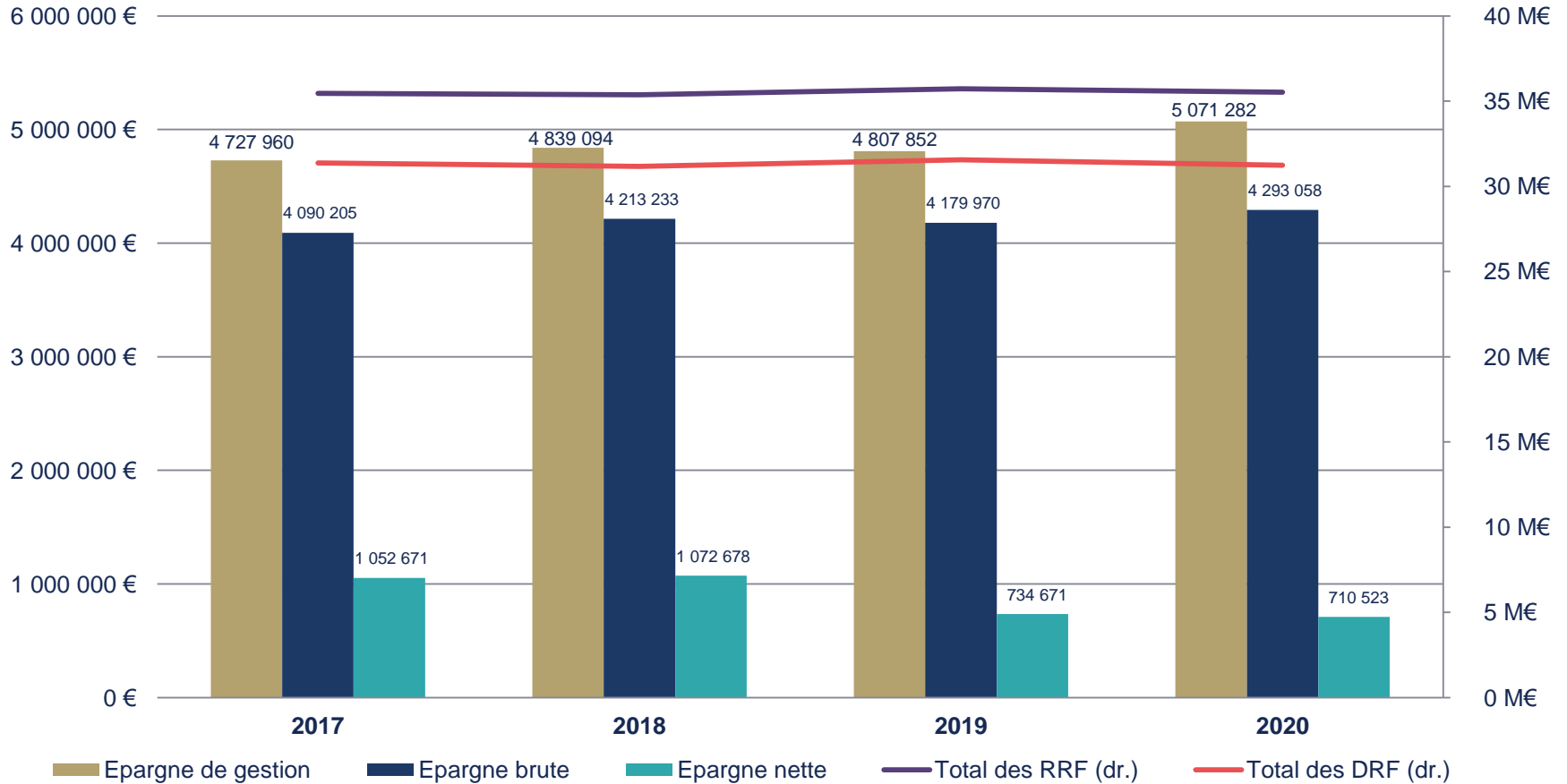
D'ici 2020, elle doit encore emprunter 18 M€. Cela correspond à un recours à l'emprunt de près de 29M€ entre 2017 à 2020.

Ces emprunts nouveaux font augmenter l'annuité de la dette, ce qui impacte les épargnes.

Le remboursement du capital de la dette passeraient de 3 M€ en 2017 à 3,6 M€ en 2020, et les intérêts de 640 K€ à 840 K€.

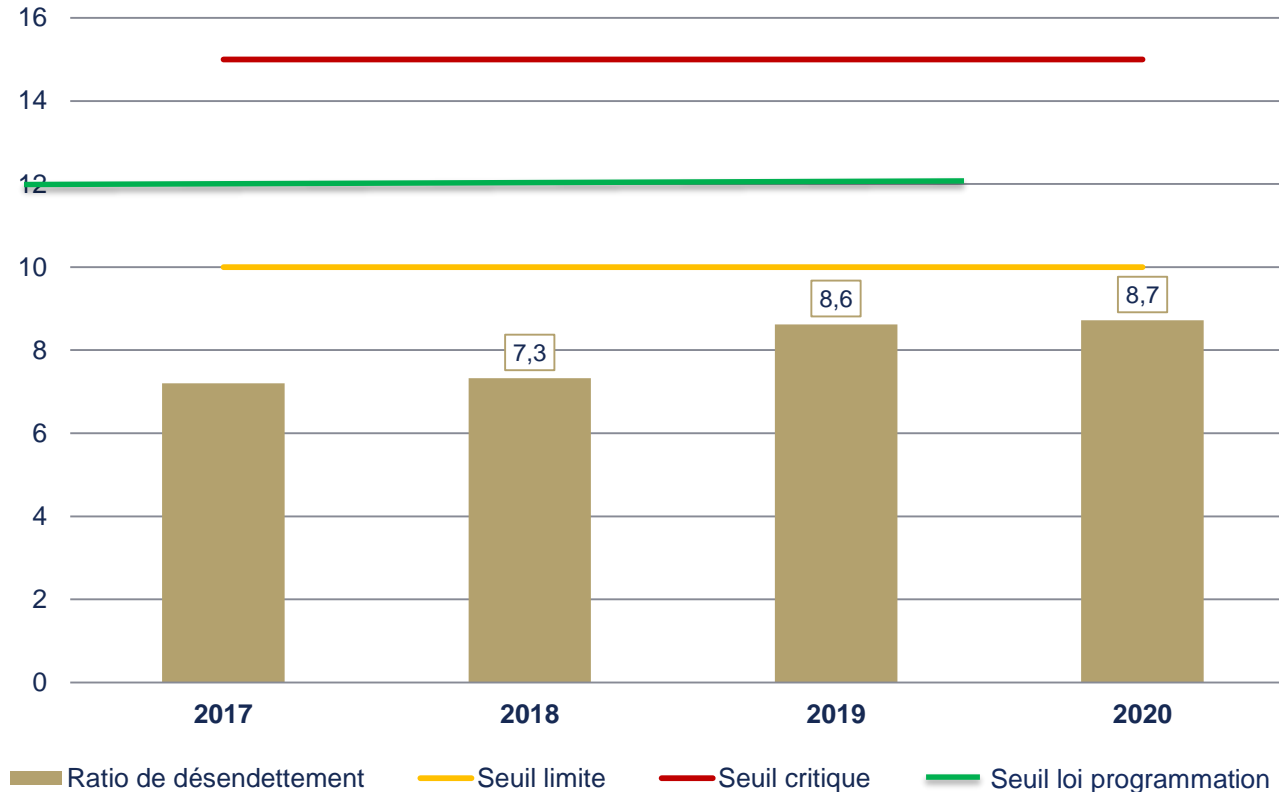
Le « pic » d'annuités observé en 2018 correspond au remboursement du prêt relais.

# Le maintien d'une épargne nette positive



# Et d'un ratio de désendettement inférieur

## Le ratio de désendettement (en années)



Le ratio de désendettement progresse au rythme de l'évolution de l'encours de dette. Cette hausse est toutefois limitée par une légère amélioration de l'épargne brute sur la période. Un ratio à 8,7 ans fin 2020 reste inférieur au seuil limite de 10 ans.

# Un PPI financé en totalité

Envoyé en préfecture le 28/03/2018

Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE

## Évolution des moyens de financement de l'investissement et des dépenses d'investissement

	2017	2018	2019	2020
Epargne nette	1 052 671 €	1 072 678 €	734 671 €	710 523 €
FCTVA	1 403 128 €	1 700 000 €	1 700 000 €	1 700 000 €
Taxe d'aménagement	515 182 €	515 000 €	515 000 €	515 000 €
Cessions d'immobilisations	1 767 600 €	3 100 000 € *	500 000 €	500 000 €
Autres recettes	5 250 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Ressources propres	4 743 831 €	6 393 678 €	3 455 671 €	3 431 523 €
Subventions	1 285 161 €	2 600 000 € **	1 500 000 € **	500 000 € **
Emprunts	8 225 775 €	5 354 890 €	8 644 329 €	6 668 478 €
Utilisations des excédents passés	42 992 €	-	-	-
Capacité de financement	14 297 759 €	14 348 568 €	13 600 000 €	10 600 000 €
Programmes envisagés	14 297 759 €	13 600 000 €	13 600 000 €	10 600 000 €
Ecart (fonds de roulement sur la période)	-	+748 568 €	-	-

\*Remarque : pour neutraliser l'effet du remboursement du prêt relais en 2018, la cession correspondante a été intégrée dans l'épargne nette.

\*\* Hors DSIL éventuel et plan « Action cœur de Ville »

# 03

---

## Conclusion

Les exercices 2017-2020 sont des années charnières pour la ville de Libourne, qui envisage de réaliser **plus de 50 M€ d'investissements en 4 ans**.

L'atteinte de cet objectif est encadrée par les contraintes suivantes :

- *Ne pas utiliser le levier fiscal*
- *Rétablir et conserver un fonds de roulement à environ 800 K€*
- *Disposer d'une épargne nette positive fin 2020*
- *Conserver un ratio de désendettement inférieur à 10 ans*

Ce scénario, qui fait l'hypothèse d'un PPI de 36 M€ entre 2018 et 2020, implique un recours important à l'emprunt. Il respecte toutefois les contraintes fixées, avec un ratio de désendettement de 8,7 ans en fin 2020 et une épargne nette positive.

Le recours important à l'emprunt va faire augmenter l'annuité de la dette et peut limiter la capacité d'autofinancement de la ville lors des prochaines années, si les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement ne sont pas tenus parallèlement.

# E. Les budgets annexes

# 01

---

## Service public de l'Assainissement



# Evolution des principales charges de fonctionnement

## ▲ Les charges de personnel :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
32 417	32 157	41 968	90 904	150 000	151 800	153 622

## ▲ Les charges à caractère général : Ce compte enregistre principalement les contrôles et des contres visites des branchements des usagers sur le réseaux.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
41 825	64 445	125 793	141 202	142 896	144 611	146 347

## ▲ Les intérêts de la dette : les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
220 071	279 007	305 366	340 937	318 328	416 506	462 086

# Evolution des recettes de fonction

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
714 340	1 083 205	1 179 344	1 454 450	1 450 000	1 450 000	1 450 000

- ▲ La taxe d'assainissement : 0,80 € du M3 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015

# Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement 2014-2020 : 28,2M€

Envoyé en préfecture le 28/03/2018

Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le

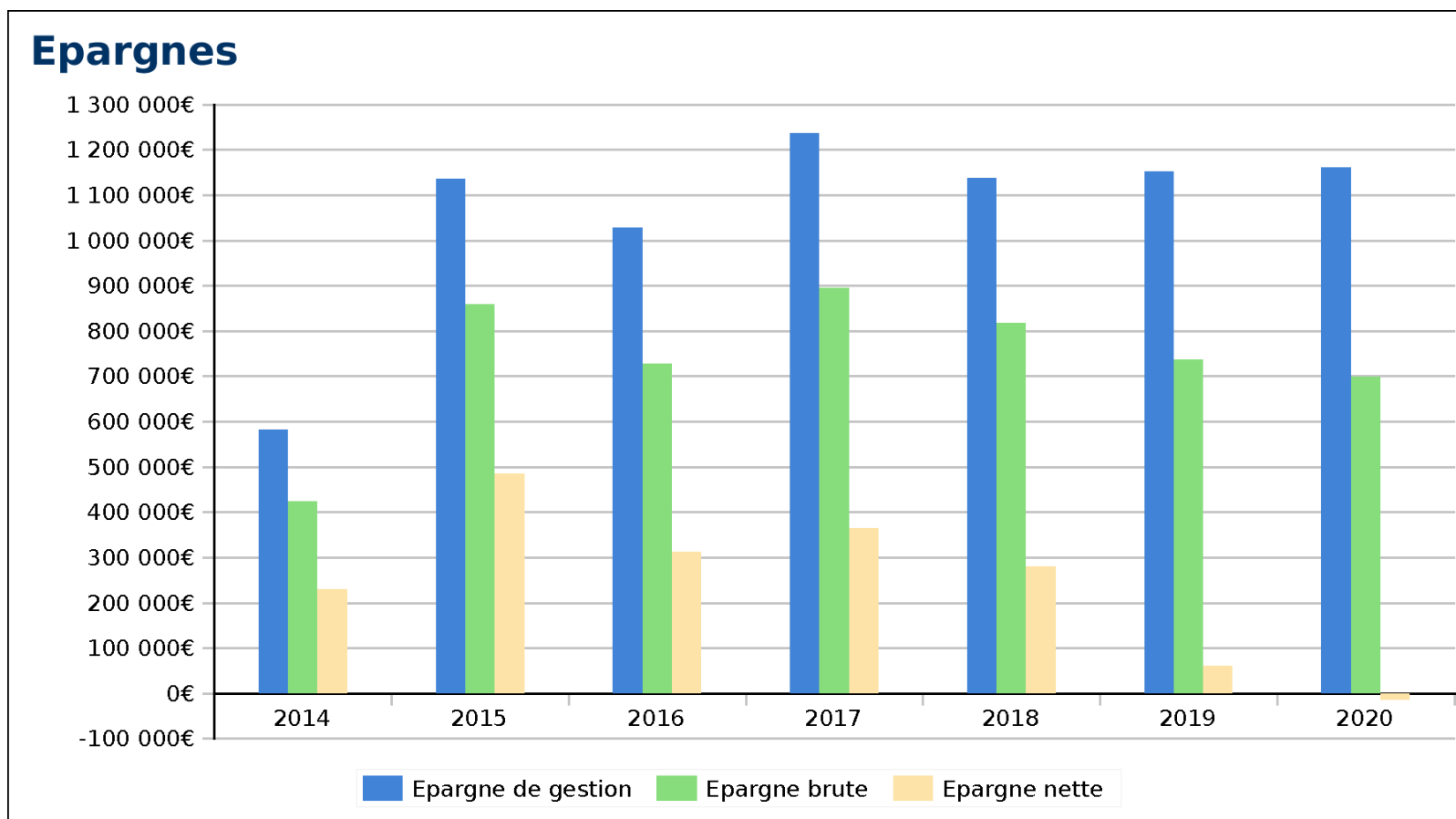
SLOW

ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE

	Mise en conformité des réseaux d'assainissement
2014	4 862 076
2015	1 571 568
2016	3 947 539
2017	3 083 805
2018	6 700 000
2019	3 500 000
2020	4 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>28 164 988</b>

# Des investissements soutenus par 4,2M€ entre 2018-2020.

Envoyé en préfecture le 28/03/2018  
Reçu en préfecture le 28/03/2018  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE



# Evolution des épargnes 2014-2020

Envoyé en préfecture le 28/03/2018

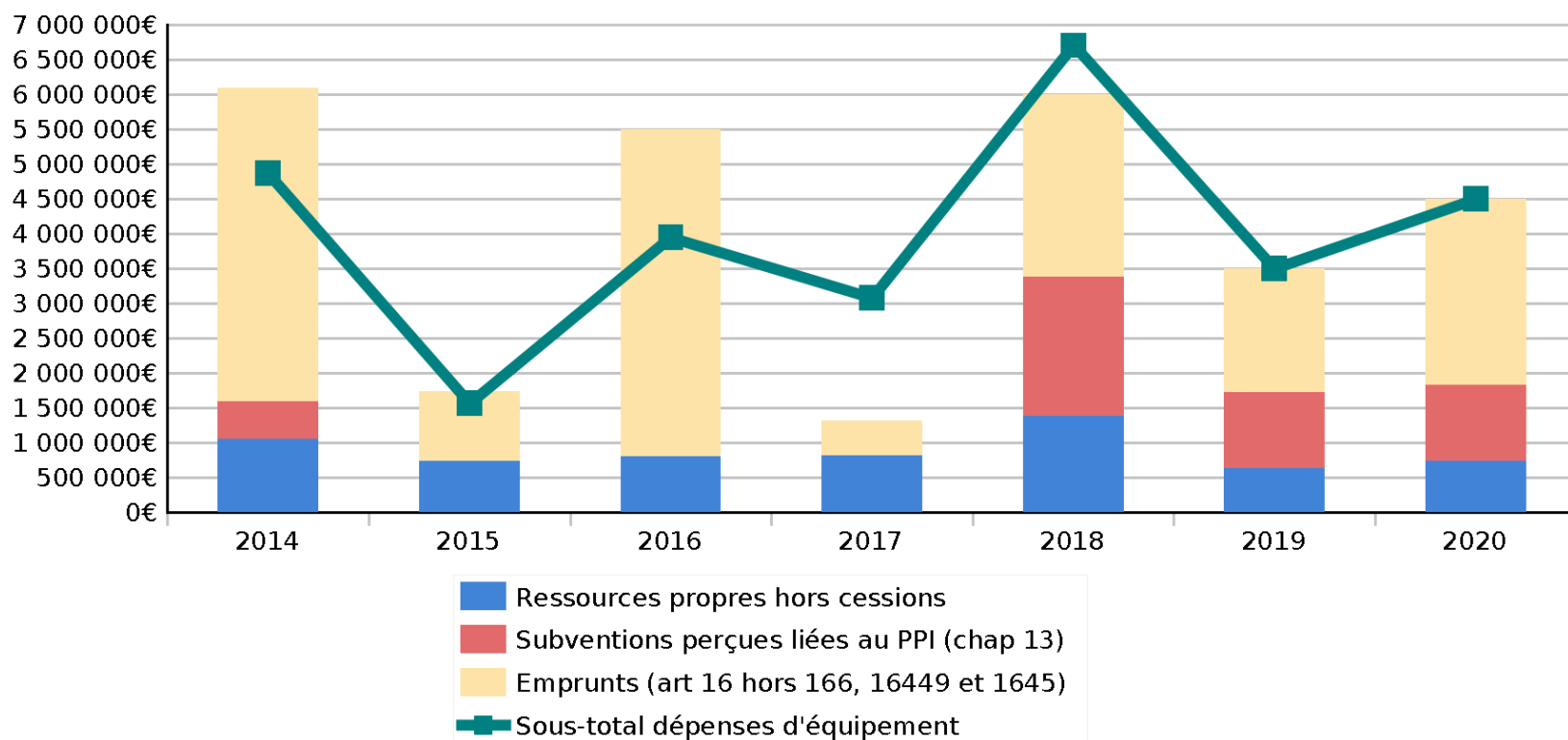
Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le

SLOK

ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE

## Répartition du financement de l'investissement



# 02

---

## Service Public Local de l'Eau

# Les principales opérations d'investissements

Opérations	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Réhabilitation château d'eau des Bordes	463 374	636 000	60 000	60 000
Réhabilitation du réseau d'eau potable	2 520	620 000	500 000	500 000
Unité de traitement Gueyrosse	8 934	426 170	0	0
Unité de traitement La Ballastière	0	30 000	1 250 000	1 250 000
<b>Total</b>	<b>474 828</b>	<b>1 712 170</b>	<b>1 810 000</b>	<b>1 810 000</b>

# Evolution de la principale recette fonctionnement

▲ La taxe de l'eau : 0,20 € du M<sup>3</sup> depuis le 1 juillet 2010

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
313 817	315 950	337 744	358 582	360 000	360 000	360 000



# Les épargnes

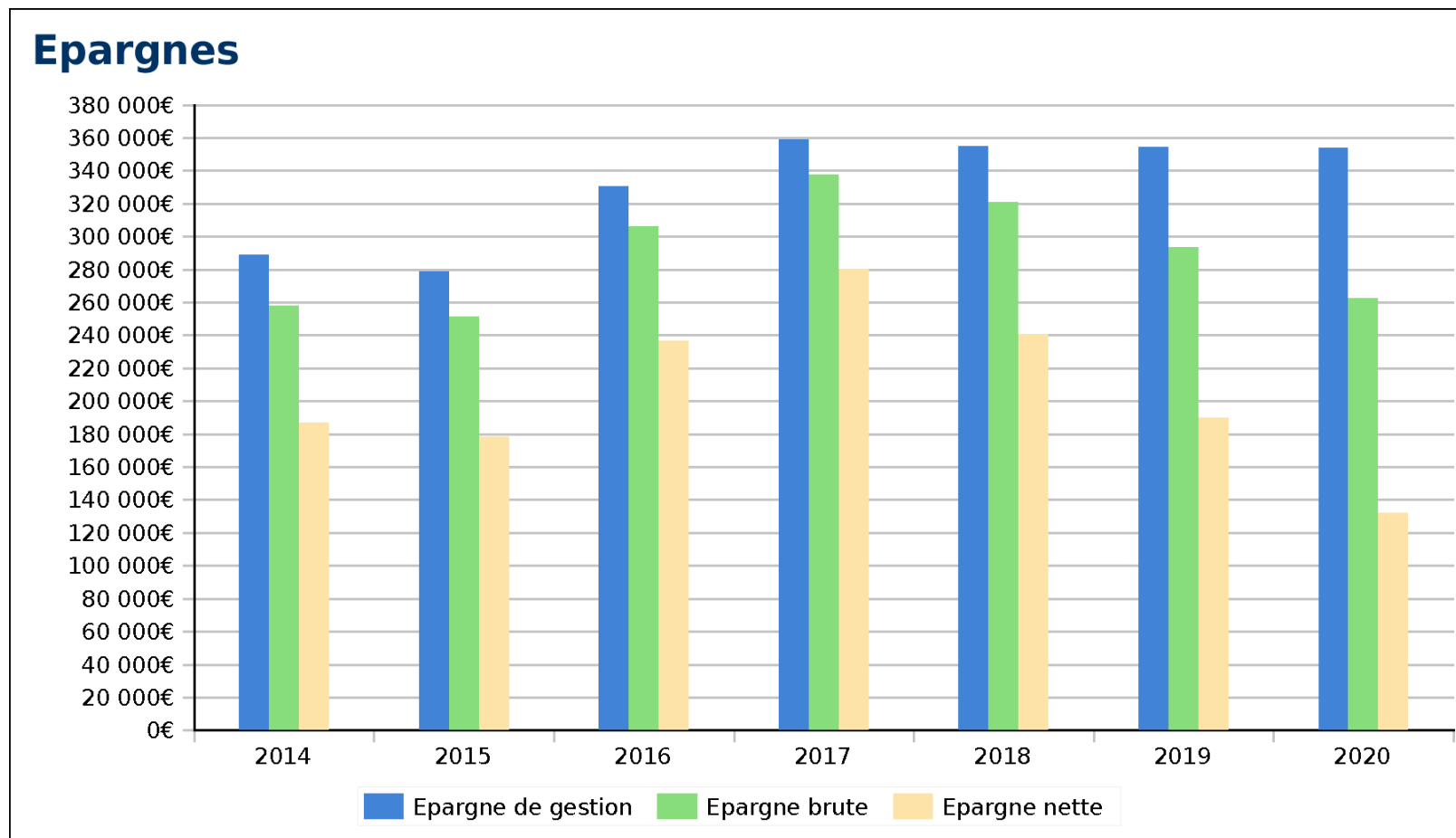
Envoyé en préfecture le 28/03/2018

Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le

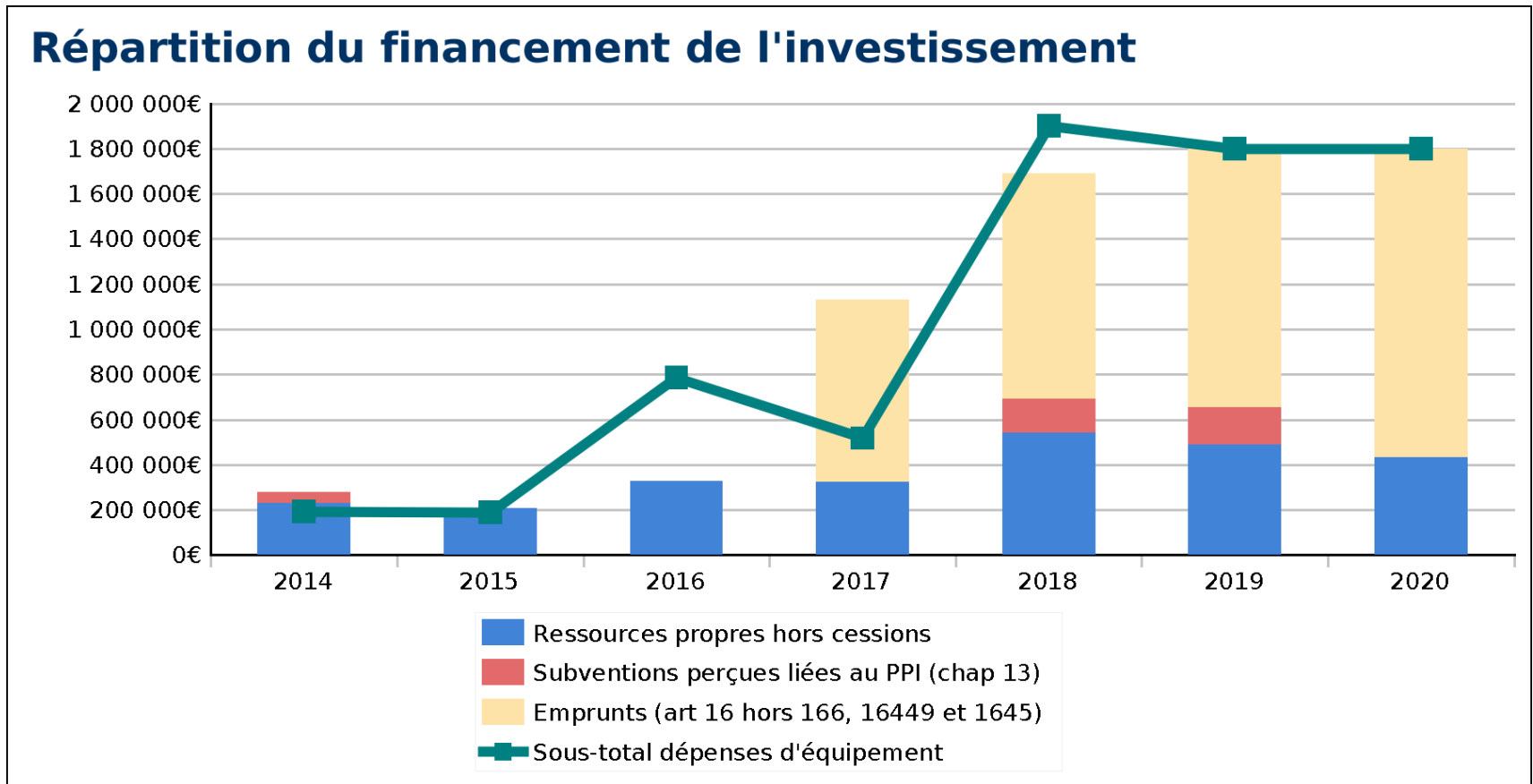
**SLOW**

ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE



# Répartition du financement de l'investissement sur la période 2014 - 2020

Envoyé en préfecture le 28/03/2018  
Reçu en préfecture le 28/03/2018  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE



# 03

---

## Port de Libourne-Saint-Emilion

# Evolution des principales charges de fonctionnement

## Les charges de personnel :

A compter de 2018 l'effectif est passé de 1,5 ETP à 1,7 ETP

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
0	5 162	44 158	58 305	64 000	64 768	65 545

## Les charges à caractère général :

L'année 2017 a enregistré des dépenses exceptionnelles liées à des sinistres

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
17 817	18 329	25 072	128 002	50 000	50 600	51 207

## Les intérêts de la dette

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
10 631	12 445	23 049	26 141	24 137	22 133	20 128

# Evolution de la principale recette fonctionnement

- ▲ Produits du port : On retrouve principalement les abonnements des croisiéristes (6 paquebots). A compter de 2018 se rajoute les recettes du port de plaisance

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Croisiéristes</b>	126 070	145 998	167 602	156 562	177 000	177 000	177 000
<b>Autres recettes</b>	12 702	15 944	9 903	12 106	18 000	18 000	18 000

- ▲ Participation du budget principal de la Ville au financement du remboursement de la dette en capital

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	0	0	0	0	50 000	50 000	50 000

# Les épargnes

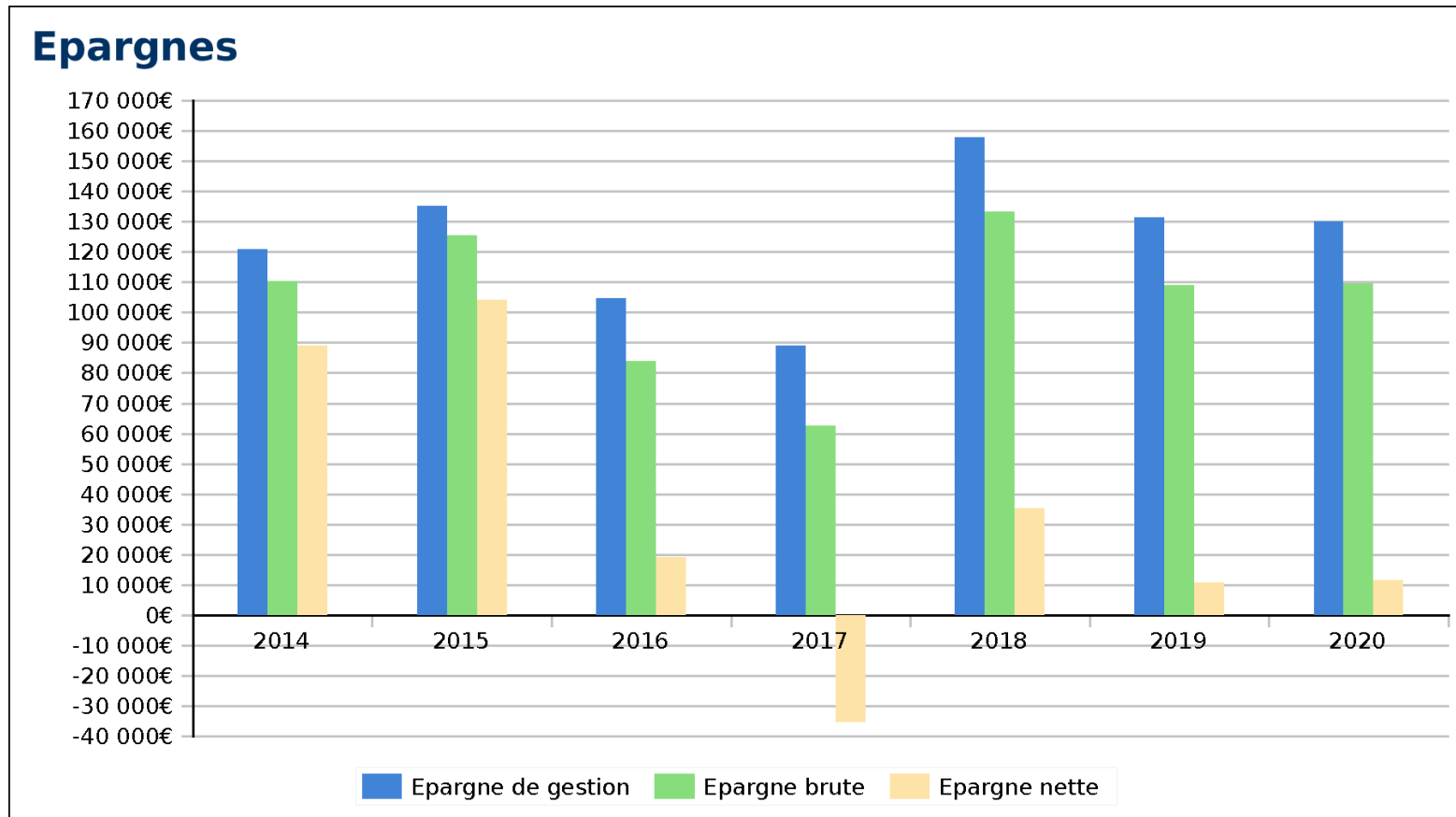
Envoyé en préfecture le 28/03/2018

Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le

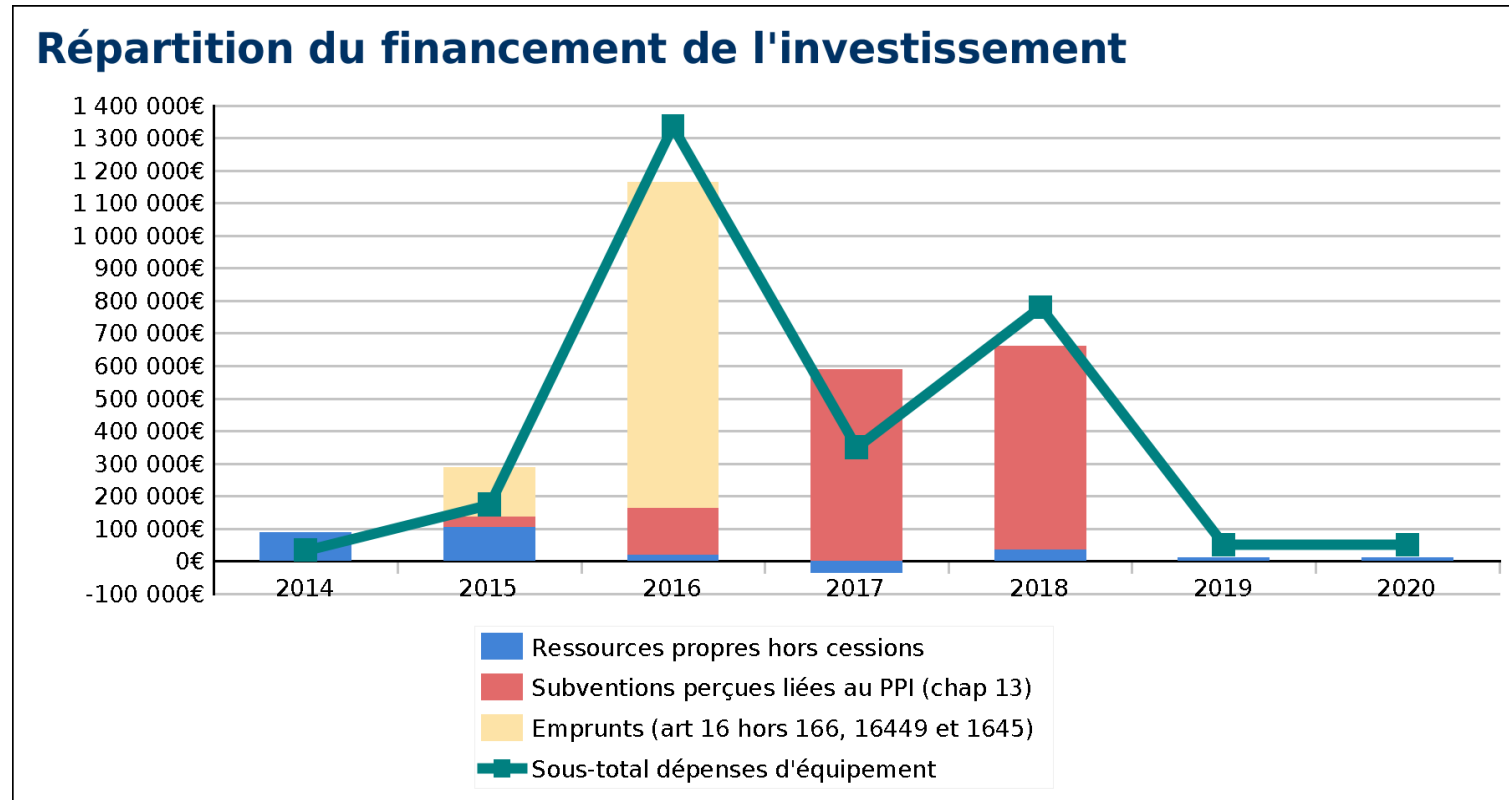
**SLO**

ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE



# Répartition du financement de l'investissement sur la période 2014 - 2020

Envoyé en préfecture le 28/03/2018  
Reçu en préfecture le 28/03/2018  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_029-DE



# 04

---

## FAC: FESTIVITES ACTIONS CULTURELLES



# Evolution des principales charges de fonctionnement

## ▲ Les charges de personnel

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
380 050	364 697	354 183	393 218	440 000	445 280	450 623

## ▲ Les charges à caractère général

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
726 568	660 668	602 738	683 660	700 000	708 400	716 901

## ▲ Les intérêts de la dette

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
49 740	46 036	42 191	38 200	34 301	30 255	26 057

# Evolution des principales recettes de fonctionnement

- ▲ Produits des services : Ce compte regroupe les abonnements de la saison culturelle, la location du théâtre et la centrale

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
169 844	135 710	114 510	107 053	113 500	114 418	115 347

- ▲ Subventions et participations (mécénats et partenaires institutionnels)

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
160 732	191 263	172 267	163 756	210 000	200 000	204 400

# Evolution du virement d'équilibre

## ▲ Virement d'équilibre

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
C.A	930 000	860 000	895 000*	820 000**			
Budget prévisionnel	957 503	917 500	895 000	920 000	990 000	1 000 000	1 010 000

**\* 2016 :**

- Besoin de financement : 859 000 €

**\*\* 2017 :**

- Besoin de financement : 891 000 €
- Prélevé sur excédent reporté : -71 000 €
- Subvention versée : 820 000 €